

H. BOURDE DE LA ROGERIE

SAINT-PIERRE

ET

MIQUELON

(des origines à 1778)

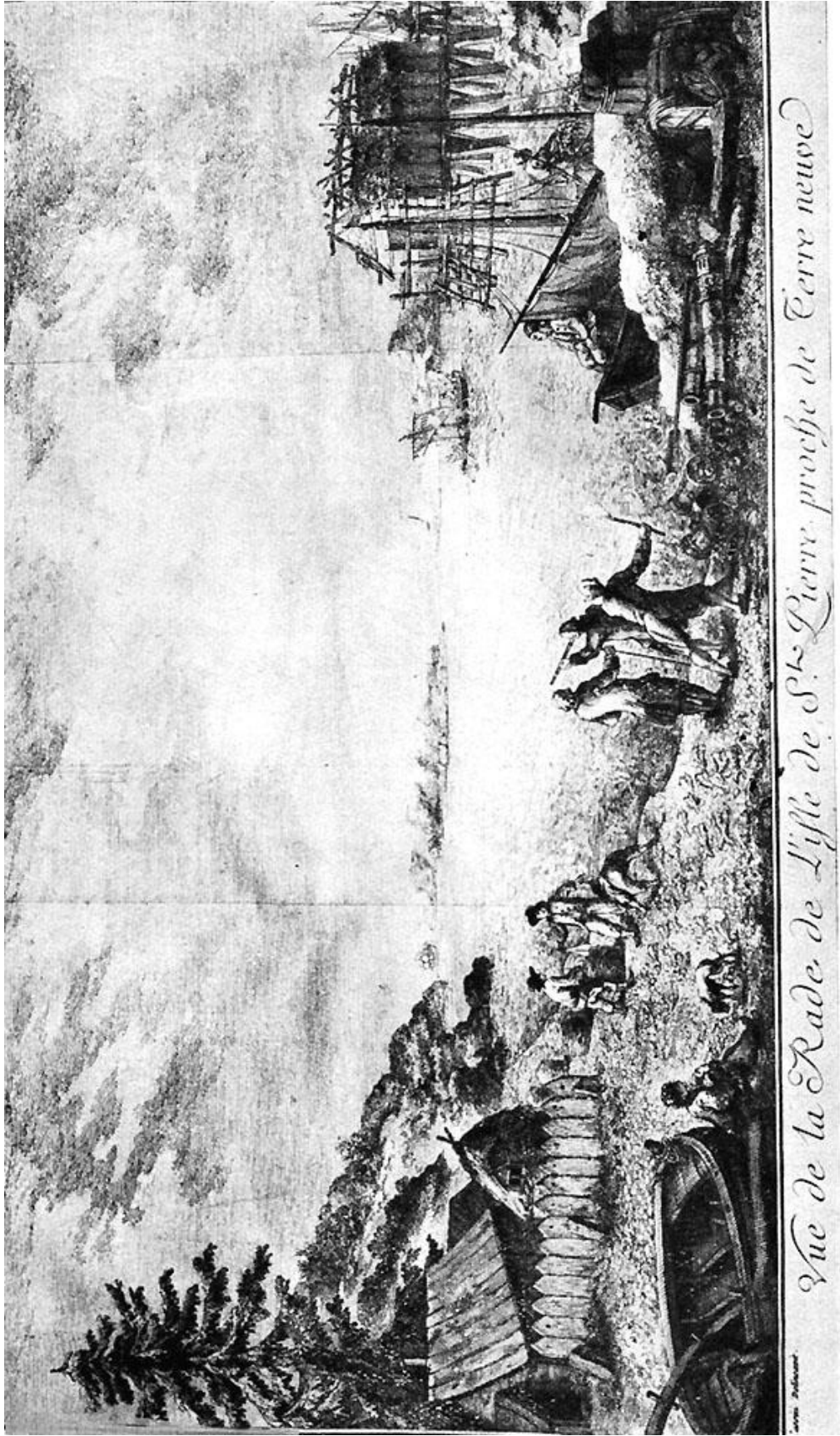
Extrait de la Revue *Le Pays de Granville*



MORTAIN

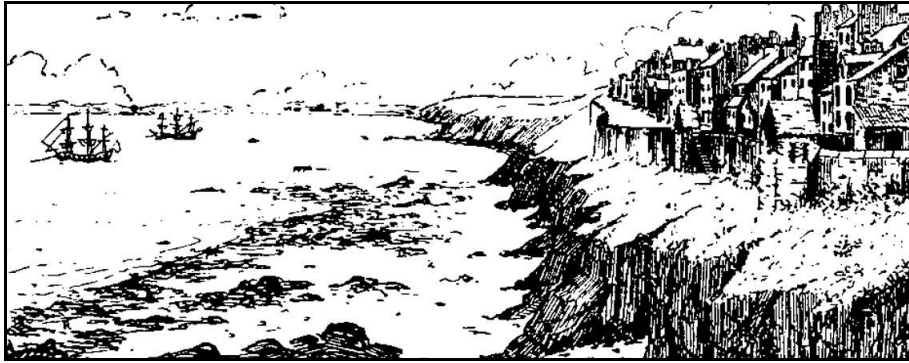
IMPRIMERIE du MORTAINAIS (Près l'Eglise)

1937



Vue de la Rade de L'Isle de St. Pierre proche de Terre neuve

Gravure extraite du voyage fait par Cassini fils, en 1768



Saint-Pierre et Miquelon des origines à 1778

- - - - -

Les îles de Saint-Pierre et Miquelon sont les derniers vestiges des colonies que la France posséda jadis dans l'Amérique du Nord. Ces îles sont petites et elles sont pauvres ; la superficie de Saint-Pierre est d'environ 2.500 hectares et celle de Miquelon de 21.500. Dans les mers de France existent des îles moins étendues – Belle-Isle n'a que 8.461 hectares et Jersey 11.600 – et qui sont cependant riches et peuplées. Mais à Saint-Pierre et Miquelon, le ciel est pendant de longs jours voilé par la brume, le climat est très dur, le sol est infertile. Les voyageurs et les géographes anciens et modernes s'accordent pour faire de la petite colonie une peinture peu attrayante. En 1781, Cassini fut frappé de sa pauvreté ; au printemps de 1791, Chateaubriand ne vit que des mornes stériles, des côtes désolées, des bois rachitiques et un vent sauvage. Cependant, un matin qu'il était allé seul au cap à l'Aigle pour voir le lever du soleil du côté de la France, il vit venir dans les déclivités du morne une jeune marinière : elle avait les jambes nues quoi qu'il fit froid et marchait parmi la rosée ; elle avait de grands yeux noirs timides et fiers. Elle s'assit auprès de lui et parla de son amour pour un pêcheur. Et Chateaubriand s'émerveilla que l'image du jeune matelot, sur une vergue, au milieu du vent, changeât en terre de délice « l'affreux rocher de Saint-Pierre ». A Miquelon, Elysée Reclus a vu « une centaine de maisons basses, sans étage, toutes noircies par l'âge et les intempéries. C'est là tout Miquelon et la désolation qui en ressort est telle qu'on plaint les pauvres gens condamnés à vivre sur ce coin de terre infortuné ».

A l'occasion des expositions universelles, notre gouvernement publie ou inspire des notices dans lesquelles on s'efforce à représenter nos colonies sous un jour attrayant, mais en ce qui concerne Saint-Pierre et Miquelon, les rédacteurs n'ont pas cherché à dissimuler la stérilité du sol et l'inclémence du climat. La neige couvre le sol pendant près de cinq mois ; les quelques arbustes indigènes se couvrent à peine de quelque feuillage pendant les mois de juin et de juillet ; ils sont complètement dépouillés à la fin de septembre. A Saint-Pierre, les fermes ne sont généralement pas très prospères et rapportent peu ; leurs propriétaires n'arrivent qu'à grand'peine et à grand renfort d'engrais à ameublir une terre ingrate ¹

¹ *Notices coloniales publiées à l'occasion de l'Exposition Universelle d'Anvers.* Paris (impr. Nationale), 1885, t. III, p. 545 et suiv. – M. CAPERON, *Les colonies françaises : Saint-Pierre et Miquelon.* Paris, broch. in-8° (Notice pour l'Exposition de 1900).

.... D'autres auteurs n'ont pas traité avec plus de sympathie les habitants et les habitantes des malheureuses îles.

D'après d'anciens résidents à Saint-Pierre, il y a dans tout cela beaucoup d'exagération. On ne doit pas accorder une confiance entière aux rapports fournis par des fonctionnaires venus contre leur gré dans la colonie et très désireux d'en sortir, ni aux récits de voyageurs pressés qui ne pouvaient trouver dans les îles les sites grandioses et les villes florissantes du Canada et des États-Unis : ils n'y ont vu que des terres arides sous un ciel brumeux et une population rude exclusivement vouée au dépeçage et au séchage de la morue : besognes pénibles et malodorantes qui ne peuvent fournir matière à d'agréables descriptions littéraires.

Il ne faudrait pas oublier cependant que jusqu'à une époque très rapprochée de nous, Saint-Pierre et Miquelon ont tenu une place très importante dans la vie commerciale de la France et que dans les mers voisines se sont formés les meilleurs matelots de nos escadres. Le 17 janvier 1887, l'amiral Véron disait à la tribune du Sénat : « Dans ces îlots, nos nationaux font plus de commerce que dans tous nos somptueux protectorats ». – La situation n'est plus la même. La grande pêche est en décadence ou bien elle ne se pratique plus comme jadis. La consommation de la morue a diminué, car le public préfère des conserves d'autres poissons ou de crustacés ; les armateurs emploient des navires plus puissants que les anciennes goélettes et pourvus d'un moindre équipage ; les habitants de nos côtes abandonnent la pêche et embrassent des professions moins pénibles et plus lucratives. Nos petites îles souffrent de ces transformations de la vie économique et sociale ; l'agriculture ne peut y être rémunératrice ; des établissements industriels ne peuvent y prospérer.

Lorsque les ministres de Louis XV durent se résigner, en 1763, à céder le Canada et les îles Royale et Saint-Jean et à ne plus conserver en Amérique que Saint-Pierre et Miquelon, ils ne songèrent pas à faire de ces îles une « colonie de peuplement ». Ce petit territoire devait être seulement un abri, une sorte de poste de secours, pour les matelots qui allaient pêcher la morue à proximité des côtes du nord-est de l'Amérique. Il était indispensable cependant d'attirer des habitants dans les îles et de les y fixer afin qu'ils pussent prendre part aux opérations consécutives à la pêche et qu'ils pussent aussi fournir aux navires morutiers en relâche et à leurs équipages le ravitaillement et des secours. Les navires qui pêchaient sur les bancs et rapportaient en Europe des cargaisons de « morue verte » n'avaient pas un besoin absolu d'un abri, mais ceux qui étaient spécialisés dans la « morue séchée », pêchée près des côtes et préparée sur les grèves, ne pouvaient s'en passer. En 1763, après la perte de l'île Royale, comme en 1714 après la perte de Terre-Neuve, le gouvernement tint à obtenir cet abri et à l'organiser.

Il est difficile aujourd'hui de comprendre l'importance de la grande pêche dans la vie des populations maritimes, dans la vie même de tout le pays. Les Terre-neuvas formaient la plus ancienne et la plus utile de toutes les colonies françaises : colonie singulière puisque c'était une colonie flottante et qui se renouvelait à chaque saison. Tous les ans des milliers de pêcheurs partaient de quelques ports de la Manche et de l'Océan. A Granville, les armateurs embauchaient leurs marins, leurs pêcheurs, leurs « habilleurs de poisson » dans les paroisses du littoral compris entre l'embouchure de la Sienne et celle de la Sée ; des volontaires venaient même de paroisses situées dans l'intérieur des terres ; les habitants du Sud de la baie du Mont Saint-Michel n'étaient pas des marins ; quelques-uns s'enrôlaient cependant comme pêcheurs ou comme « engagés »² à bord des navires de Granville ou des navires malouins, auprès des excellents marins des côtes des anciens diocèses de Dol, de Saint-Malo et de Saint-Brieuc.

Généralement, tous revenaient en Europe à la fin de l'été. La pêche sédentaire, le commerce, le goût des aventures en retinrent toutefois un assez grand nombre, dont plusieurs normands, sur les côtes américaines où ils devinrent colons et peuplèrent les colonies, dont une seule, la plus faible, est encore française : Saint-Pierre et Miquelon.

Il ne saurait être question d'écrire ici l'histoire de la grande pêche ni celle de Terre-Neuve et de l'île Royale ; on essaiera seulement de faire connaître l'histoire de l'établissement de Saint-Pierre

² On appelait *engagés* ou *36 mois* les hommes qui s'engageaient à rester pendant trois ans, moyennant un certain salaire, au service de pêcheurs, de commerçants ou de cultivateurs des colonies.

et Miquelon et de son peuplement depuis 1763 jusqu'à l'expulsion de 1778. Mais comme la nouvelle colonie fut chargée de reprendre la mission des colonies précédemment perdues et comme sa population fut formée des débris de familles qui les avaient habitées, il paraît indispensable de résumer tout d'abord les annales de Terre-Neuve, de Plaisance, sa capitale française, et du premier poste de Saint-Pierre et Miquelon jusqu'à 1714, – celles de l'île Royale ou Cap Breton et de l'île Saint-Jean (*île du Prince Edouard*)³ jusqu'à 1763, – celle enfin de l'Acadie perdue en 1714 et dont les habitants expulsés ou dispersés en 1755 contribuèrent plus que ceux de tout autre pays à former le vaillant petit peuple Saint-Pierrais.

I

TERRE-NEUVE

PLAISANCE & SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

1502- 1714

Il est très probable que plusieurs années avant que les caravelles de Christophe Colomb abordassent le 12 octobre 1492 à l'île Guanahani, des pêcheurs français connaissaient la route des mers poissonneuses de l'Amérique du Nord. On ne saurait dire si les découvreurs furent des pêcheurs de baleines venus des ports du pays basque, ou bien des marins normands ou bretons, mais il est certain que dès le début du XVI^e siècle et antérieurement aux explorations de Cabot et de Verazzano, de nombreux marins allaient pêcher la morue dans les mers voisines des « Terre neufves ».

En 1502, vingt-sept navires de la Rochelle se trouvaient sur les bancs ; plusieurs armements furent faits à Honfleur de 1503 à 1506 ; un navire du petit port de Dahouet pêchait en 1510 ; les moines de l'abbaye de Beauport près de Paimpol, le curé de la Hougue, près de Cherbourg, réclamaient en 1514 et en 1520 à leurs paroissiens la dîme des morues pêchées en Amérique⁴. Les guerres, entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, la piraterie, les razzias opérées sur les bancs pendant la pêche, ou dans les mers d'Europe au retour vers les ports d'armement, n'empêchèrent pas la grande pêche de prendre un rapide développement qui cependant ne provoqua pas la création de colonies sur les côtes. Les pêcheurs n'étaient pas des cultivateurs et n'avaient pas le goût des travaux agricoles ; ils ne voyaient d'ailleurs que des landes et des rochers le long des côtes de Terre-Neuve et de l'île du Cap Breton. Jacques Cartier l'avait constaté en 1534 ; « On ne voit point ailleurs de meilleurs ports ni de plus mauvais pays ». Pendant longtemps on ne vit sur les côtes que des constructions en bois très rudimentaires où pendant l'été on préparait le poisson. Les gouvernements anglais et français appréciaient l'intérêt national de la pêche, mais, pendant plus d'un siècle, ils demeurèrent également hostiles à la création de colonies dans ces parages ; des essais faits en 1588 et en 1623 par des sujets anglais ne furent pas soutenus et échouèrent. Les pêcheurs s'arrangeaient fort bien de l'absence de toute autorité régulière. Les conflits se réglaient sur place, par la force ou bien, en France, devant les tribunaux établis dans les villes maritimes⁵.

En 1655, la nouvelle que le Roi allait nommer un gouverneur de Terre-Neuve mécontenta les malouins ; les Etats de Bretagne protestèrent contre « les personnes mal affectionnées à la province

³ Nous placerons entre parenthèses et en *italique* les noms de lieux substitués par les Anglais aux anciens noms français.

⁴ GARNEAU, *Histoire du Canada*, 5^e édition, Paris, 1913, in-4°, t. I. p. 502-504 – C. DE LA RONCIERE, *Histoire de la Marine*, t. II. p. 399-400. – On a beaucoup épilogué sur la transaction passée le 14 décembre 1514 entre les pêcheurs de Paimpol et de Bréhat et les moines de Beauport qui déclarèrent percevoir la dîme des morues, merlans et autres poissons pêchés « tant en la coste de Bretagne, la Terre Neuve, Islande que ailleurs ... (depuis) 2, 3, 4, 5, 10, 20, 30, 40, 50, 60 ans ». Si l'on veut croire que tous les mots ont été pesés avec une exactitude scrupuleuse et que la date de 60 ans s'applique aux pêches faites en Amérique aussi bien qu'aux pêches faites en Bretagne, on admettra que les Paimpolais allaient à Terre-Neuve dès 1454.

⁵ En 1640, les bourgeois de St-Malo, de leur propre autorité, réglèrent la répartition et la police des grèves sur les côtes de Terre-Neuve. Homologué par le Parlement de Bretagne, le règlement malouin fut étendu par le Roi à tous les pêcheurs français et passa en grande partie dans le Titre VI du livre V de l'ordonnance de la Marine de 1681. Les dispositions de cette ordonnance, plusieurs fois modifiées, ont été complètement changées par la Loi du 8 avril 1904.

et au public » qui demanderaient ce poste ⁶. En 1652 et en 1661 l'octroi de concessions privilégiées à Dolu et à Nicolas Gargot souleva des plaintes plus ou moins justifiées.

C'était un principe, une sorte de dogme admis par tous les marins que la pêche à Terre-Neuve était libre et que chacun avait le droit de la pratiquer et de courir sa chance sans être gêné par les ordonnances du Roi ni surveillé par ses représentants.

Cependant les gouvernements ne purent persister à se désintéresser du contrôle de la grande pêche et à négliger la protection des petits groupes de population en voie de formation autour des établissements de pêche sédentaire. La lutte pour l'hégémonie dans l'Amérique du Nord devenait chaque année plus âpre ; les anglais établirent une colonie à Saint-Jean à l'Est de Terre-Neuve ⁷. Plaisance, au bord d'une belle baie, devint la capitale de nos établissements : une très petite capitale. La « ville » ne comprit jamais qu'une rue bordée de maisons de bois où logeaient deux cents ou trois cents habitants le havre voisin offrait à nos navires un asile sûr et facile à défendre. La garnison était faible ; elle ne comptait que 150 à 300 soldats qui, fort heureusement, furent commandés à des heures critiques par d'excellents officiers, Saint-Ovide de Brouillan, Costebelle, Subercase.

Le poste des îles Saint-Pierre et Miquelon pourvu d'un petit fort à partir de 1670 environ, dépendait de Plaisance. Ces îles sont depuis longtemps connues des navigateurs ; le portugais Joao Alvarez Fagundes les visita le 21 octobre 1520 et comme ce jour est celui de la fête de Sainte Ursule, il les nomma îles des Onze Mille Vierges – singuliers pour des îles désertes ⁸. Peu après, elles furent appelées îles Saint-Pierre, le nom s'appliquant aux deux îles. En 1535, Jacques Cartier fit escale « aux Ysles Saint-Pierre où trouvasmes plusieurs navires tant de France que de Bretagne, depuis le jour Saint Bernabé, 11^e de Juing, jusques au 16^e de dudict mois... ». Les matelots y abordaient en grand nombre pendant la belle saison ; quelques-uns s'y fixèrent pour pratiquer la pêche sédentaire comme en plusieurs autres points de la côte méridionale de Terre-Neuve, à la Pointe Verte, à la baie de la Fortune, au Havre Bertrand, à l'Ermitage, à la pointe d'Audierne.

Miquelon était surtout fréquenté par des sécheurs de morue. Un règlement établi à Saint-Malo en 1662 pour fixer le nombre d'hommes qui pouvaient pêcher ou sécher dans chaque havre ou grève en attribua deux cents à « l'isle de Miclon » ⁹. Plus vaste et plus fertile que l'île voisine, mais dépourvue de port, Miquelon apparaît pour la première fois dans la correspondance officielle du gouverneur de Plaisance le 14 mars 1688. M. de Parat envoya au ministre un mémoire dans lequel il rappelait la décourageante stérilité du sol de Terre-Neuve et prônait l'envoi de quelques cultivateurs dans la petite île ¹⁰. Il ne semble pas que cette suggestion ait été suivie. Les habitants qui voulaient demeurer dans les îles s'établissaient de préférence auprès du petit port de Saint-Pierre. Ils étaient 76 en 1687, 105 en 1693 ; le nombre des habitations ou exploitations de pêche passa de 4 en 1687, à 13 en 1691, à 16 en 1693. Ces chiffres paraissent faibles mais l'importance numérique des groupes fixés à demeure à Saint-Pierre et dans les havres de la côte de Terre-Neuve n'était pas en rapport avec l'activité de la grande pêche ; les navires qui pêchaient sur les bancs n'avaient pas de relations avec les îles ; ceux qui pêchaient à proximité des côtes débarquaient des ouvriers pour préparer sur les grèves la morue séchée, mais à la fin de l'été tous ces hommes repartaient à bord des navires qui les avaient amenés. Seuls des adeptes de la pêche sédentaire prolongeaient leur séjour pendant plusieurs années. D'après le Récollet Gabriel Sagard, auteur d'une *Histoire du Canada*, publiée en 1632, le premier habitant de Saint-Pierre fut un parisien nommé Le Faucheur. Les originaires des côtes normandes, bretonnes et basques étaient les plus nombreux. En 1679, une habitation de Saint-Pierre étaient

⁶ Arch. de St-Malo, BB. 12. – Arch. d' Ille-et-Vilaine, C. 2.779.

⁷ Plaisance n'eut jamais plus de 300 habitants alors que Saint-Jean en avait 2.000 ; les anglais dédaignaient Terre-Neuve : « Il n'en fut pas de même des Irlandais persécutés pour qui le plus mauvais de tous les pays était le plus voisin de l'Angleterre ; ils fondèrent à Terre-Neuve une agglomération stable et contribuèrent à la fortune du régime politique qui les avait exilés » PERRET, *La géographie de Terre-Neuve*, Paris, 1913, in-8°, p. 202-203.

⁸ On trouve d'excellentes précisions sur l'histoire primitive des îles dans l'étude du R. P. A. David, *Iles Saint-Pierre et Miquelon, Un centenaire d'apostolat*, Paris et St-Pierre, 1928, in-8°.

⁹ Arch. de St-Malo, EE. 5.

¹⁰ Arch. des Colonies, B. 15, f° 33.

exploitée par des bretons : Gabriel Durand-La Montagne, Jean Pasqueau, Jeanne Kersaudy et René Garnier de Malabry ; un capitaine de navire malouin, François Corbin du Rocher, avait des intérêts dans l'entreprise.

En 1692, *Le Pierre* se rendant à la côte du Chapeau Rouge avait à son bord sept engagés avranchinois : Julien Frétel, maître chirurgien, Maurice Mabel, Nicolas Fleury, Thomas Ballay, Pierre Champion et André Nouel, tous originaires d'Angey et de Saint Michel des Loups, et Jean Villedieu, de Granville. *Le Pierre* attaqua un navire ennemi et les engagés prirent part au combat ; une sentence de l'amirauté de Saint-Malo condamna Pierre Benard de la Harpe, armateur, et Julien Le Breton, capitaine du *Pierre*, à payer aux combattants les parts de prise qui leur avaient été promises ¹¹.

On retrouve plusieurs des noms cités ci-dessus dans les recensements des îles Royale et Saint-Jean de 1752 et dans les listes des premiers colons de Saint-Pierre après 1763.

Entre tous les ports de la Manche, Saint-Malo était celui qui, à la fin du XVII^e siècle, envoyait le plus grand nombre de navires à Plaisance et à la côte de Chapeau Rouge, mais tous les armateurs malouins n'étaient pas d'origine bretonne ; les Dufesne, les Danycan, les Onfroy-Dubourg, les Levesque de la Souquetière et de Beaubriand étaient venus de Normandie. A plusieurs reprises, de 1692 à 1703, les navires de Danycan et de Levesque de Beaubriand furent chargés par le roi de ravitailler Plaisance ; ils contribuèrent à sauver la colonie ¹².

Le poste des îles Saint-Pierre possédait, de temps à autre, un commandant ou un gouverneur. On trouve un gentilhomme bas-normand, Sébastien Le Gonard de Sourdeval, revêtu de ce titre de 1694 à 1710 ¹³. De 1696 à 1707, un malouin, Jacques Simon de Belorme, est dit « commandant pour le Roi dans les îles de Saint-Pierre ou lieux adjacents » ou bien « lieutenant gouverneur à la côte de Chapeau Rouge ». Ce chétif commandement l'occupait moins que diverses affaires commerciales pour la défense desquelles il était représenté à St-Malo par sa sœur, Françoise Simon, demoiselle du Bois ¹⁴

Un petit fort construit à Saint-Pierre ne préserva pas la colonie d'être pillée neuf fois par les Anglais entre 1694 et 1710. Les ravages furent particulièrement graves en 1702 et en 1703. Malgré la courageuse défense de cinquante ou quatre-vingts hommes, commandés par un ancien cavalier nommé Lafosse, cinq bateaux furent pris par l'ennemi qui ruina tous les établissements appartenant à le Gonard de Sourdeval. Simon de Belorme ou son représentant obtint une capitulation : une rançon de 1.200 écus lui permit de conserver ses provisions de morues ¹⁵. Le gouverneur de la colonie fit venir les habitants de Saint-Pierre et des postes détachés dans la baie de Plaisance que protégeaient un fort bien armé, mais dès que le danger parut écarté, les habitants revinrent relever les ruines de leurs pauvres maisons et recommencèrent à pêcher dans les eaux du détroit, plus poissonneuses que celles de la baie. Le petit village, à l'existence précaire et intermittente, formé auprès du havre, posséda une chapelle à partir de 1687, desservie depuis 1701 par les Récollets de la province de Bretagne, chargés des missions de Terre-Neuve.

Le sceau des récollets de la grande île, heureusement inspiré d'un gracieux récit de l'histoire franciscaine, représentait saint François d'Assise debout dans une barque et prêchant aux poissons du lac Trasimène qui, pour mieux l'entendre, sortaient la tête hors de l'eau ; de chaque côté du saint, dans le « champ » du sceau des hermines héraldiques rappelaient l'origine bretonne des missionnaires ¹⁶.

D'heureuses campagnes conduites par le gouverneur de Plaisance, Saint-Ovide de Brouillan, et surtout par le canadien Le Moyne d'Iberville, aboutirent à la conquête de Saint-Jean et de

¹¹ Arch. d'Ille-et-Vilaine, dépôt de Saint-Malo. Amirauté. B. 9. audiences de 1679 à 1681 ; B. 24, audience du 29 mai 1692 et B. 28.

¹² Arch. des Colonies, B. 18 et 20. – Arch. de l'Amirauté de St-Malo, B. 24, etc.

¹³ Arch. de la Marine, B. 120, f° 524. – Le Gonard de Sourdeval, fut inhumé à St-Malo le 9 mars 1710 (Arch. de St-Malo, Etat Civil).

¹⁴ J. Simon de Belorme, épousa à St-Malo le 12 juillet 1700 Marie-Hélène-Eugénie Porée dont il eut deux filles nées en 1700 et 1701. Il mourut à St-Malo, à l'âge de 71 ans et fut inhumé le 6 décembre 1729 (PARIS-JALLOBERT, *Inventaire des registres paroissiaux de Saint-Malo*, t. III, p. 391). Simon de Belorme était un capitaine marchand ; en 1685 il commandait la *Marie* de St-Malo. A son retour de St-Domingue, il fut poursuivi pour avoir introduit du tabac en fraude (Arch. d'Ille-et-Vilaine, B. Jurid. ordinaire de St-Malo, liasse des procédures de Novembre 1695).

¹⁵ C. DE LA RONCIERE, *Histoire de la Marine française*, t. VI, p. 491. – Robert LE BLANT, *Daniel d'Auger de Subercase, gouverneur de Plaisance*, dans *Nova Francia*, Janvier 1932, p. 10.

¹⁶ Arch. du Finistère, 23 H. 14. CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle-France*, Paris, 1744, in-4°, t. I., p. 420 ; t. III. p. 59.

la plupart des postes anglais de Terre-Neuve. Mais ces petits et lointains succès ne pouvaient compenser les revers subis pendant la désastreuse guerre de la succession d'Espagne. Le traité d'Utrecht fit des Anglais les seuls maîtres de Terre-Neuve sous réserve de nos droits sur les côtes qui portèrent dès lors le nom de *Treaty Shore* ou *French Shore*.

A cette époque six cents Français environ résidaient à Terre-Neuve, dont la moitié à Plaisance. D'après des renseignements d'une exactitude incertaine, 300 étaient des « habitants » ; les 300 autres étaient des pêcheurs hivernants, des compagnons ou des engagés. Plusieurs gouverneurs de Plaisance étaient originaires du midi de la France ; de nombreux colons étaient venus comme eux du pays basque, de la vallée de la Garonne et des régions qui forment « l'arrière-pays » des ports de Bayonne, de Bordeaux, de la Rochelle et des Sables-d'Olonne.

Dès la cessation des hostilités, et dès les premiers pourparlers de paix qui firent perdre l'espoir de conserver le moindre territoire à Terre-Neuve, le gouvernement de Versailles engagea nos compatriotes à passer à l'île Royale (Cap Breton) qui allait devenir le principal établissement dans les parages de Terre-Neuve. Les habitants de Plaisance, de la côte du Chapeau Rouge, de Saint-Pierre et Miquelon ne possédaient pas grand'chose, sinon des maisons de bois, des séchoirs, des échaffauds ; ils devaient prévoir que les Anglais vainqueurs les accablent de vexations : ils se résignèrent au départ. Le 4 février 1715, le ministre de la Marine fit informer les négociants de Saint-Malo que tous les pêcheurs de Saint-Pierre venaient d'arriver à Louisbourg ¹⁷, où ils retrouvèrent les récollets de Bretagne, chassés de Terre-Neuve. Des terrains et des grèves leur furent donnés où ils purent reconstruire des maisons et des sécheries. Plusieurs familles originaires de Plaisance et de Saint-Pierre sont nommées dans le recensement des îles Royale et Saint-Jean dressé en 1752 : Coupeau, Desroches, Baudry, Erembourg, Saux, Lamoureux, Dillart, Osselette, Borny, le Berbeau, etc.

II

L'ILE ROYALE et L'ILE SAINT-JEAN

1714-1763

Les deux îles situées au Nord-Est du continent américain, près de la rive méridionale de la baie du *Saint-Laurent* furent visitées par les navigateurs dès le début du XVI^e siècle. De nos jours, l'île du Prince-Edouard, notre ancienne île Saint-Jean, est la plus riche et la plus peuplée – 103.000 habitants -, mais les pêcheurs fréquentèrent d'abord l'île voisine qui fut nommée Cap-Breton par les marins de Bretagne ou par des marins basques venus du petit port de Cap-Breton, en Gascogne. Appelée officiellement île Royale de 1715 à 1763, l'île a recouvré son nom primitif, légèrement anglicisé, depuis la chute de la domination française. *Cape-Breton* compte 89.000 habitants.

Les premiers résidents furent des pêcheurs. Des commerçants et des spéculateurs voulurent y créer des établissements de pêche sédentaire. Les hommes qui y étaient employés ne portaient pas en France leurs cargaisons de morues, mais ils la remettaient aux navires venus de la métropole ; ils se livraient aussi à diverses pêches, telles que celle du loup marin ; enfin, ils faisaient la traite des fourrures avec les sauvages. De nombreuses compagnies furent fondées pour l'établissement et pour l'exploitation des postes de pêche par des particuliers qui étaient ordinairement dépourvus de compétence aussi bien que de moyens financiers. Quant au gouvernement, il prodigua aux compagnies les privilèges et les faveurs avec une extraordinaire légèreté, accordant à telle compagnie les territoires ou les monopoles qu'il avait déjà donnés à une autre. Les concessionnaires consumaient toutes leurs ressources en France à plaider les uns contre les autres et en Amérique à ravager les établissements de leurs concurrents et ceux des pêcheurs isolés.

Les lettres patentes octroyées aux concessionnaires leur imposaient la charge d'introduire dans les îles des ouvriers et des cultivateurs ; on trouve par exemple cette clause dans les privilèges

¹⁷ Arch. des Colonies, B. 35 (lettre du 20 mars 1713), 1336 (22 mars 1714) et B. 37 (4 février 1715).

donnés en 1653 et en 1654 à Nicolas Denys, l'un des plus anciens pionniers des côtes de l'Acadie, de Miscou, de Cap Breton et de Saint-Jean, mais Nicolas Denys et ses émules étaient trop pauvres pour exécuter leurs obligations.

Au début du XVIII^e siècle, les îles n'étaient guère habitées par des bandes d'indiens de la nation Micmaque.

En 1713, le traité d'Utrecht qui nous fit perdre les établissements de Terre-Neuve et l'Acadie obligea le gouvernement royal à s'occuper de l'île et à la mettre en valeur, car elle devait désormais protéger la Nouvelle France vers l'Est ; elle devait aussi recueillir les épaves des colonies perdues et recevoir les marins, les commerçants, les pêcheurs pratiquant la pêche sédentaire qui, moins dispersés, mieux encadrés et plus étroitement administrés que les hôtes passagers de Terre-Neuve, donneraient naissance à une population stable.

L'intérêt que le gouvernement allait porter à l'île fut manifesté par le changement du nom de Cap Breton devenue l'île Royale et par l'ordre donné au mois de janvier 1714 de construire au Havre à l'Anglais une ville fortifiée qui fut nommée Louisbourg¹⁸. L'emplacement choisi était peu favorable ; les travaux ne furent pas bien dirigés. Cependant, dès 1720, une belle médaille fut frappée pour commémorer la naissance de la nouvelle ville ; d'un côté, on voit l'effigie charmante de Louis XV enfant ; au revers le graveur Du Vivier a figuré la ville symbolisée par une église et par des magasins ; dans le port et le long du rivage se pressent des vaisseaux de haut bord et des chaloupes de pêche. L'inscription porte : *Ludovicoburgum fundatum et munitum, M. D. CC. XX.*

Le ministre de la Marine eut soin d'informer les armateurs de Normandie et de Bretagne de la fondation du port de Louisbourg et de l'arrivée des habitants de Plaisance et de Saint-Pierre ; il les engagea à envoyer des navires. Au mois de novembre 1714, M^{me} Onfroy-Dubourg, veuve d'un armateur de Saint-Malo originaire de Granville, se vantait d'avoir été la première qui eut envoyé des navires pêcher dans les eaux de l'île Royale¹⁹. Beaucoup d'armateurs suivirent son exemple. Pour peupler la colonie, le gouvernement ne se contenta pas des réfugiés de Terre-Neuve. De nombreuses et importantes concessions de terrains distribuées aux officiers et aux premiers marchands qui vinrent résider à Louisbourg, incitèrent les habitants des régions maritimes de la France à s'intéresser au progrès de la colonie. Le gouvernement essaya aussi d'attirer les habitants de l'Acadie, devenue colonie anglaise. Les missionnaires prônèrent de leur mieux cette transmigration : comme nous le dirons dans un chapitre suivant, elle fut pendant plusieurs années peu importante à cause des obstacles suscités par les administrateurs anglais.

Cependant lorsque la guerre éclata en 1741, après vingt-sept ans de paix, Louisbourg était devenu une ville commerçante et suffisamment peuplée. On croyait en France qu'elle était aussi une place très forte, mais elle fut prise sans grande difficulté par les Anglo-Américains le 15 juin 1745. La garnison et une grande partie de la population – 2.000 personnes environ — furent transportées à Bayonne, Brest, Saint-Malo et Calais. Rendues à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle, les îles virent revenir les exilés au printemps de 1749. Les réfugiés de Saint-Malo furent rapatriés sur deux navires affrétés à l'armateur Surcouf, aïeul du corsaire qui devait, cinquante ans plus tard, faire subir de dures épreuves au commerce ennemi²⁰.

La vie reprit à l'île Royale et s'étendit à l'île Saint-Jean, jusqu'alors dédaignée bien que l'on connut depuis longtemps sa fertilité. En 1531, dans son premier voyage d'exploration, Jacques Cartier l'avait visitée ; il avait admiré les terres les plus belles qu'il fût possible de voir les beaux arbres, les champs incultes et cependant tout pleins, dit-il, de pois de groseillers blancs et rouges, de fraisiers, de

¹⁸ Arch. Des Colonies, B. 36, f^o 413. Ce volume et les suivants renferment de nombreux documents concernant « l'équipement » de la Colonie et la fondation à Louisbourg.

¹⁹ Arch. des Colonies, B. 35 et 36, f^o 465. – Mme Onfroy-Dubourg était Françoise Patard, veuve depuis 1707 de Guillaume Onfroy, à moins que ce ne fut sa belle-sœur Marie-Françoise Dubreil, de Granville (1656-1754), veuve depuis 1709 de François Onfroy, frère de Guillaume. Marie-Françoise Dubreil se remaria au mois de novembre 1714 à François Lévesque de Beaubriand appartenant comme les Onfroy à une famille d'armateurs granvillais établie à Saint-Malo.

²⁰ Arch. des colonies, B. 82, 84, 86, 90. – GARNEAU, *Histoire du Canada*, 5^e édition, 1920, t. II, p. 101. – P. GAUDET, *Généalogie des familles acadiennes* dans le Rapport de 1906 sur les Archives du Canada, t. II, p. 96-102. – BOURINOT, Cap Breton, p. 50. — Le Jacques Geneviève, de Granville, qui allait à Gaspé fut pris par l'ennemi. Le capitaine Jacques Dagueneu réussit à racheter son navire ; il arriva à St-Malo au mois de juillet 1745 (B. 82, f^{os} 100, 145, 153).

framboisiers, de blé sauvage aussi beau que s'il avait été semé et les champs labourés ; il remarqua les tourterelles et les ramiers et les nombreux oiseaux. Le golfe où il avait abordé reçut d'abord le nom d'un des plus jolis villages des environs de Saint-Malo : il fut nommé Saint-Suliac, mais Jacques Cartier ne put découvrir un bon havre. Ce défaut de port fit pendant deux siècles préférer à l'île Saint-Jean l'infertile et marécageuse île Royale.

Voulant favoriser le défrichement et le peuplement des deux îles, le gouvernement eut recours, comme toujours, à des compagnies privilégiées. La plus importante s'appliquant aux îles Saint-Jean, Miscou, la Madeleine, Brion et Ramées fut dirigée par un normand, le seigneur de Saint-Pierre-Eglise, Louis-Sébastien Castel, comte de Saint-Pierre, capitaine de vaisseau, premier écuyer de la duchesse d'Orléans ⁽²⁰⁾. Le concessionnaire fut désigné à la bienveillance du Régent par ses charges de cour plutôt que par sa connaissance des affaires coloniales. Son privilège, du mois d'août 1719, l'obligea à introduire dans les îles 100 personnes pendant la première année et 50 pendant chacune des années suivantes. Cette clause ne fut pas exactement exécutée. D'ailleurs, dès 1725 les armateurs et les marins molestés par les agents du concessionnaire, et les marchands de Louisbourg gênés par les faveurs octroyées par l'acte de 1719 obtinrent la révocation de la concession ²¹.

Les « engagés » abandonnés par le comte de St-Pierre furent ramenés en France par les soins du gouverneur de Louisbourg.

Un autre normand obtint des résultats meilleurs sur une concession moins démesurément vaste. En 1729, Le Poupet de la Boularderie, fils d'un officier employé au Canada et officier lui-même, fut gratifié de l'île Verderonne appelée dès lors île de la Boularderie. Par une chance rare, ce nom a été respecté par les cartographes anglais qui continuent à nommer « La Boularderie » l'île située à l'entrée du Bras d'or, la petite mer intérieure qu'entoure l'île du Cap Breton. Le concessionnaire était tenu d'introduire des cultivateurs ou des pêcheurs sur ces terres. En 1752, l'arpenteur La Roque recueillit à « la petite bras d'or » les déclarations de quatre chefs de famille originaires de Plerguer, près de Dol, et de la Côte de Plaisance ; ils tenaient leurs propriétés de M. de la Boularderie. La Roque ajouta « La petite Bras d'or est bonne pour la pêche de la Morue, pour y cultiver les terres et pour y élever beaucoup de bestiaux ; la qualité du terrain n'y paraît pas absolument mauvaise » ²² Dans un autre village de l'île, La Roque visita un cultivateur, Nicolas Angot, né à Vesly près de Lessay, la paroisse d'origine de Le Poupet. L'officier normand put être secondé par les officiers ses compatriotes qui servirent dans la garnison de Louisbourg : Jean-François Eury de la Pérelle, des environs de Vire, Dufresne du Mottel, Michel Le Courtois de Surlaville et Thomas Le Courtois des Bourbes, de Bayeux, Jean Richard Poilvilain de la Houssaye, d'Avranches..

Mais, la plus grande partie de la population des deux îles descendait de pauvres pêcheurs arrivés isolément et sans appui. On peut connaître les origines des familles des îles Royale et Saint-Jean en consultant deux séries de documents : les registres d'état civil de Saint-Pierre du Nord, l'une des cinq paroisses de l'île Saint-Jean, et le recensement des deux îles dressé en 1752.

Lorsque les Anglais envahirent l'île Saint-Jean après la prise de Louisbourg, incendièrent les maisons et arrêtaient les habitants pour les transporter en France, les paroissiens de Saint-Pierre du Nord eurent soin de sauver les registres de l'église et ils les remirent le 25 janvier 1759, au clergé de Saint-Malo. Ces registres sont encore conservés à la mairie de cette ville ²³. Ils renferment les actes des baptêmes, mariages et sépultures célébrés depuis le mois d'avril 1724 jusqu'au 21 août 1758, sauf quelques lacunes résultant des voyages des curés-missionnaires et des dommages subis pendant la

²¹ Cette déchéance fut prononcée sans tenir compte des frais considérables faits par le concessionnaire. M. de Saint-Pierre obtint en 1740 une indemnité sous la forme d'une pension de 3.000 l. Les révocations étaient accordées avec autant de légèreté que les concessions. Il fallait être bien en cour pour obtenir une indemnité. Les Matignon, héritiers du Marquis de Chevry, bénéficiaire d'une concession accordée en 1682 et révoquée en 1714 reçurent en 1720 une pension de 6.000 l. dont ils jouirent, plus ou moins régulièrement, jusqu'à la Révolution. Les héritiers des associés du Marquis de Chevry ne reçurent rien. – Le comte de Saint-Pierre (1692-1748) était le frère du célèbre abbé de Saint-Pierre. Saint-Simon l'a fort maltraité dans ses mémoires.

²² Archives des Colonies, série B. volume 44, 48, 49, 52, 54, 55, 57, 60, 61, etc. ; c II. vol. 12. – Du Bosq de Beaumont, *Les derniers jours de l'Acadie*. – Recensement de La Roque, p. 42-43. – La Boularderie eut des associés à Saint-Malo, Rouen et Le Havre, avec lesquels il s'entendait mal. Il fut ruiné par l'invasion anglaise en 1755 ; sa veuve retirée à Tours, jouissait d'une pension de 500 livres.

²³ Archives municipales, G G. 255, 256 et 257. Les registres des sépultures, irrégulièrement tenus, présentent de nombreuses lacunes.

traversée. Dans tous les actes de mariage les rédacteurs ont eu soin d'indiquer le lieu d'origine de chacun des époux.

Le recensement de 1752 fut fait en exécution des ordres du gouverneur par le Sieur de La Roque, l'un des arpenteurs de la colonie. L'auteur a noté pour chaque chef de famille son nom, son âge, son lieu d'origine, sa profession, la date de son arrivée ; les mêmes renseignements sont donnés pour sa femme et ses enfants ; le dénombrement énumère les bestiaux et même les volailles ; il décrit sommairement la maison, les champs ou l'installation de pêche et il indique enfin l'acte de concession ou de vente en vertu duquel l'habitant possédait des immeubles. Ce recensement permet de connaître les origines et de suivre le développement du malheureux petit peuple qui allait être brutalement dispersé²⁴.

On ne trouvait pas dans les îles, semble-t-il, de descendants des pêcheurs et des ouvriers amenés au XVII^e siècle par Nicolas Denys et ses rivaux dans leurs établissements de pêche sédentaire, ni des colons embauchés par la compagnie du comte de Saint-Pierre²⁵. Une vingtaine de familles descendaient des habitants ramenés de Plaisance, des îles Saint-Pierre et Miquelon et de la côte du Chapeau Rouge après la cession de Terre-Neuve en 1714. La malheureuse Acadie avait été le berceau de la majorité des habitants, surtout à l'île Saint-Jean ; c'était aussi les acadiens, cultivateurs plus que pêcheurs, qui possédaient les plus beaux troupeaux et qui avaient fait les plus importants défrichements.

D'autres colons, un tiers peut-être, étaient venus de la vieille France ; la plupart avaient épousé des acadiennes. Cependant dans quelques ménages, surtout chez les originaires de l'Avranchin et du pays malouin, la femme était comme son mari, née dans la métropole. De jeunes normandes ou bretonnes avaient-elles courageusement franchi les mers pour trouver des époux ? Il est plus probable que les pêcheurs ou les « engagés » étaient allés chercher leurs promises au pays natal lorsqu'ils eurent réussi à construire une maison et à défricher un lopin de terre ; Les îles n'avaient pas reçu d'émigrantes appartenant à la catégorie illustrée par le roman de l'abbé Prévost. Les Sauvages micmaques étaient converties au christianisme, mais les européens n'épousaient pas leurs filles : l'opinion publique dans les îles aussi bien qu'au Canada, condamnait ces mariages.

Les colons venaient de pays divers. Certains avaient dû être conduits en Amérique par de singulières aventures ; on ne saurait dire pourquoi deux jeunes siciliens de Palerme, Manuel de Ensenada et Diego Martines, se trouvaient dans la brumeuse île Saint-Jean ; en 1734, le curé de Saint-Pierre du Nord bénit le mariage de Diego Martines, qu'il appelait Jacques Martinet, avec une acadienne. Des espagnols de la Galice avaient pu venir avec des pêcheurs basques. Trois ou quatre suisses étaient d'anciens soldats du régiment de Karrer qui tint pendant plusieurs années garnison à Louisbourg. Des émigrés étaient nés dans les provinces sans relation avec la mer : l'Anjou, la Beauce, la Lorraine, l'île de France, le Dauphiné, la Gascogne, la Provence, Paris, mais la plupart des provinces n'étaient représentées que par deux ou trois unités. On peut supposer que ces colons étaient des ouvriers contraints par le chômage à s'engager pour trente-six mois ; d'autres pouvaient être d'anciens faux-sauniers, car le gouvernement transporta dans la Nouvelle France des paysans qui faisaient la contrebande du sel sur les frontières des provinces privilégiées, mais la plupart des fondateurs des familles étaient venus des paroisses voisines des ports qui depuis le XVI^e siècle armaient des navires pour la grande pêche. Il était venu des Bayonnais et des Basques, des Bordelais, des Saintongeais et des Rochelais, des Bretons des anciens diocèses de Saint-Malo et de Saint-Brieuc, des normands de l'Avranchin et du sud du diocèse de Coutances. Les uns étaient définitivement établis, mariés et maîtres d'une petite terre et de quelques chaloupes ; les autres n'étaient que des engagés ou des compagnons au service de compatriotes. On trouvait par exemple chez Jacques Le Tourneur, de Saint-Jean des Champs, établi depuis 1720, des compagnons pêcheurs de Ronthon, de Hudimesnil et Saint-Pierre-Langers ; chez Simon Gaultier de Vains, trois compagnons et deux engagés originaires de

²⁴ Le recensement a été en partie publié dans le 2^e volume du *Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1905* (Ottawa, 1909, 8^o) sous le titre : « Voyage d'inspection du sieur de la Roque. Recensement 1752 ». – Par une singulière inadvertance on n'a imprimé qu'une partie de la description de l'île Royale. Au milieu de la page 74, la description de cette île est abandonnée et l'on passe, sans que le lecteur soit prévenu, à la description de l'île Saint-Jean. Pour cette île, le commencement et la fin manquent.

²⁵ Le souvenir du concessionnaire n'était rappelé que par le nom d'un îlot voisin de la côte sud de l'île St-Jean que l'on appelait « île du comte de Saint-Pierre » et qui est encore nommé Saint Peters island.

Vains comme leur patron : François et Louis Le Bessot, René Le Sellier, Jacques et Etienne Dupont. Les engagés dirent généralement au sieur de la Roque qu'ils resteraient dans la colonie après l'expiration de leurs trente-six mois. Si la paix avait duré, ils auraient suivi l'exemple de leurs aînés : en épousant des acadiennes ou des filles de leur pays, ils auraient fondé de nouveaux foyers.

Ce fut une localité assez éloignée de la mer, Saint-Denis-le-Gast, qui donna à l'île Saint-Jean, vers 1717, son premier colon ²⁶, François Douville, mais l'émigration fut surtout importante et continue dans les paroisses côtières et dans celles qui étaient en relations courantes avec Granville, à Saint-Jean des Champs, Saint-Aubin-des-Préaux, Saint-Pair, Genêts et Vains. Elle fut plus faible à Cérences, Donville, Bouillon, Saint-Pierre-Langers, Sartilly, Hudimesnil, Saint-Planchers, La bellière, La Lucerne, La Rochelle, Avranches, Marcey, etc. ... ²⁷. La ville de Granville envoya cinq pêcheurs, un chirurgien nommé Duplessis, un maître-charpentier nommé J.-B. Villedieu. On ne saurait songer à énumérer tous les colons : nous en citerons cependant quelques-uns qui créèrent des familles nombreuses ou qui dirigèrent des exploitations de culture ou de pêche relativement importantes : Hervé, Julien et Louis Desroches, Robert Ango et Pierre et Michel Grossin, de Carolles, – Tesnière, de Marcey ou d'Avranches ; – Louis Gassoty, de Vains, qui possédait cinq chaloupes, une barque et un terrain payé 100 quintaux de morue ; – Pierre Le Tourneur, de Saint-Aubin-des-Préaux, qui avait deux équipages pour la pêche et employait sept compagnons et quatre engagés ; – Charles Fouquet, d'Avranches, pêcheur et en outre cultivateur, car il avait un joli troupeau.

Les paroisses qui fournirent des habitants aux îles n'étaient pas toutes les mêmes que celles d'où partirent des colons pour le Canada. Une intéressante étude sur l'origine des familles canadiennes établit que de 1642 à 1763 la grande colonie reçut 1.350 émigrés normands dont 269 étaient nés dans les communes comprises aujourd'hui dans le département de la Manche ; la part des arrondissements d'Avranches et de Mortain sur ces 269 est de 145. 89 émigrants venaient du littoral ou de paroisses peu éloignées, mais 56 étaient des terriens ; un groupe important – 33 – était originaire des Biards et des communes voisines. On ignore les circonstances qui purent déterminer les habitants de la région des Biards, comme aussi quelques paysans de Saint-Hilaire, Saint-Symphorien, le Mesnil-Adelée, Brécey à émigrer vers les rives du St-Laurent²⁸.

Les colons des îles Royale et Saint-Jean faisaient des fortunes médiocres. Les plus beaux troupeaux égalaient à peine ceux que l'on trouve dans les fermes moyennes de l'Avranchin. Le recensement décrit en ces termes le domaine formé par F. Douville, en trente-cinq années de travail, près du havre de Saint-Pierre du Nord :

« François Douville, habitant pêcheur, navigateur et laboureur, natif de Saint-Denis-le-Gast, évêché de Coutances, en Normandie, âgé de 62 ans et il y en a 35 qu'il est dans le pays marié avec Dame Marie Rogé, native de La Rochelle ²⁹ âgée de 62 ans,

« Ils ont 4 garçons et 3 filles : Jacques, âgé de 24 ans ; François, 17 ans, Philippe, 11 ans, Pierre, 9 ans, Françoise, 18 ans ; Louise, 14 ans ; Marguerite, 3 ans ³⁰,

« Ils ont en bestiaux : 8 bœufs, 8 vaches, 4 génisses, 8 veaux, un cheval, 22 brebis, 9 cochons, 4 oies et 50 poules ou poulets et 20 dindes et dindonneaux.

²⁶ Son acte de sépulture, du 30 janvier 1757, le qualifie premier habitant de l'île (arch. de Saint-Malo, G G. 257).

²⁷ Beaucoup d'autres localités sont citées : Montviron, Lolif, Ronthon, Saint-Léger... Mais quantité de noms de lieux ont été imprimés de façon fautive. Un lecteur avranchin peut reconnaître que Caronne, Berepiéd, Plan, Vezent représentent Carolles, Tirepiéd, Plomb, Vezins ; mais comment trouver dans le diocèse de Coutances les paroisses de Leide, Messy de Roy, Lourendecus et, dans le diocèse d'Avranches, Jean Servant et Saint-Jargon de Séna ?

²⁸ E. Vandancourt, *La conquête du Canada par les Normands*. Paris et Montréal, 2^e édition, 1933, in-8°. Les statistiques de l'auteur ne s'appliquent qu'à la Normandie proprement dite ; elles ne comprennent pas le Perche.

²⁹ Il s'agit de la ville de la Rochelle et non pas de la petite paroisse N.-D. de la Rochelle, située à trois ou quatre lieues de Granville. – Une parente de Mme Douville, Marie-Jeanne Rogé, fille de Mathieu, de la Rochelle, épousa en 1740, à St-Pierre du Nord, André Renaud né en Saintonge.

³⁰ Le sieur de la Roque cite seulement les enfants non mariés qui habitaient chez leurs parents. Les registres de St-Pierre du Nord nomment deux frères ou parents de François Douville, émigrés avec lui : Charles, marié en 1730 à une acadienne, et Mathieu, mort en 1738, âgé de 42 ans. – Les Douville, venus de Saint-Denis-Le-Gast à l'île Saint-Jean n'avaient rien de commun avec la famille Douville, qui subsiste encore au Canada et qui descend d'un officier Michel d'Agneaux ou d'Aigneaux, seigneur d'Ouille, originaire des environs de Bayeux, passé en Nouvelle-France à la fin du XVII^e siècle. Cf. R. de Hertel, *Michel d'Agneau d'Ouille dans Nova Francia*, juillet 1929, p. 218-229.

« Le terrain où ils sont établis est situé au lieu de Nigeageant, où ils ont fait un défriché, où ils ont semé 60 boisseaux de blé, froment et au guéret pour autant.

« Ils ont un autre terrain au lieu appelé le fond des Etangs où il y a un moulin à blé. Ledit terrain où est le moulin leur a été accordé par une permission de M. de Bonaventure en date de 1750, et le premier et celui qui suit leur ont été accordés par Messieurs de Pensens et Potier du Buisson, dont ils ont les concessions en date de 1736.

« Ledit terrain qui suit et qui leur appartient est situé au lieu appelé la Pointe, au havre de Saint-Pierre du Nord, où ils ont fait un défriché pour un jardin et le restant leur sert de grave pour la morue. Ils ont un bateau et deux chaloupes à pêche. Ils ont été incendiés où ils ont perdu tous leurs effets et leur maison qui a été consumée par le feu »³¹. Après de François Douville, habitait l'un de ses gendres, Louis Talbot, originaire de Lorraine, qui exploitait une petite ferme.

Quelques colons avaient moins bien réussi. Le sieur de la Roque nota que J.-B. Duvivier, de Saint-Michel-des-Loups,³² établi depuis vingt-neuf ans, était « extrêmement pauvre ». Le climat était dur. Maurice Lévêque, de Bouillon, établi depuis trente-cinq ans, et sa femme Marie-Anne Bernard, native de l'île Saint-Jean, avaient « fait un défriché pour un jardin où ils ont fait venir toutes sortes de jardinages » ; dans ce jardin l'émigré normand s'évertuait à cultiver six pommiers » qui rapportent du fruit, mais il ne mûrit pas à propos ». Le climat et de mauvaises récoltes découragèrent les acadiens venus de Beaubassin.

Au cours de son recensement, La Roque regretta qu'un préjugé tenace régnât dans l'administration, convaincue qu'un pêcheur ne pouvait être en même temps laboureur. Il put voir que des pêcheurs avaient fait des défrichements et qu'ils élevaient des bestiaux sans renoncer à pratiquer la pêche pendant la saison favorable. Les habitants ne devenaient pas riches, mais sauf quelques victimes de catastrophes imprévues ou de la paresse, ils n'étaient pas dans l'indigence ; ils ne manifestaient pas le désir d'aller chercher ailleurs des terres plus fertiles ou un climat moins rude ; ils avaient de nombreux enfants et ils les mariaient facilement dans le pays.

L'année 1752 qui vit dresser le recensement des deux îles vit aussi la visite de l'île Royale par le gouverneur, le comte de Raymond, accompagné de son secrétaire, Thomas Pichon : un traître, auteur d'un livre qui a trompé de bons historiens : *Les lettres et mémoires pour servir à l'histoire du Cap-Breton*³³ sont pleines d'insinuations perfides sur les administrateurs, les missionnaires et les officiers français, mais on peut y glaner un certain nombre de renseignements intéressants. En dehors de Louisbourg, séjour des commerçants, des officiers et des fonctionnaires, le gouverneur et son secrétaire trouvèrent dans les villages du littoral des bûcherons, des constructeurs de barques, des traitants de fourrures, des laboureurs et beaucoup de pêcheurs. A Descousse, 113 habitants excitèrent la compassion des voyageurs : ils vivaient difficilement des produits de leur pêche et de la chasse.

Une vingtaine d'années après sa fondation, Louisbourg était devenu un port assez actif qui reçut annuellement de 1733 à 1743 environ 190 navires de commerce et 230 à 280 navires de pêche dont la moitié étaient des granvillais³⁴. Les maux causés par la guerre de succession d'Autriche furent assez vite réparés.

En 1752, 271 navires entrèrent dans le port de Louisbourg ; la plupart venaient d'Amérique : 156 de la Nouvelle-Angleterre, 57 des Antilles et 17 du Canada. Les ports d'Europe en avaient envoyé 41, 10 de Saint-Malo, 8 de Bordeaux, 6 de la Rochelle, 5 de Bayonne, 4 de Saint-Jean de Luz, 4 des

³¹ Deux fils de F. Douville moururent dans cet incendie, survenu le 30 juillet 1752 (Reg. des décès de Saint-Pierre du Nord).

³² Dans l'acte de son mariage avec Madeleine Quaissy, acadienne, célébré à Saint-Pierre du Nord le 26 novembre 1733, Duvivier est appelé J.-B. Habel dit Duvivier, négociant depuis quelques années au havre de Saint-Pierre, fils de J.-B. Habel, sieur de la Mare, et de Madeleine de la Bellière. – Il mourut le 30 juillet 1753, âgé de 52 ans.

³³ Ce livre publié en 1760 en français, fut traduit en anglais et publié en 1761 à Londres, où l'auteur s'était réfugié. – Il est surprenant que Parkman, l'éminent historien américain, ait reproduit certains jugements de Pichon qu'il affecte de qualifier un officier français ou un écrivain catholique. – Sur Pichon voir : *Thomas Pichon, le judas des Acadiens*, par A. David (*Nova Francia*, 1928, T. III, p. 131-138) et le *Traître Pichon*, par Gustave Lanctot (*Bulletin des Recherches Historiques de Québec*, juin 1930, p. 328-340).

³⁴ Lauvrière, *Tragédie d'un peuple*, T. I., p. 279.

Sables-d'Olonne, 2 de Nantes, un de Lorient et un également de Cherbourg. En 1753, les importations atteignirent 2.176.170 livres ; les exportations 1.520.825 l. seulement ³⁵.

Les navires armés en France pour la pêche apportaient des marchandises très variées ; du vin, du fromage, du savon, des lignes pour le maquereau, des grappins, des filins, de la toile. Tout cela était facilement vendu dès l'arrivée à Louisbourg ; les capitaines trouvaient sur place tout ce qui était nécessaire pour compléter ou réparer l'avitaillement et le gréement de leurs bâtiments ; ils rapportaient en France les produits de leur pêche, en y joignant des marchandises achetées dans l'île. Poulard de la Bruère, capitaine de la *Probité*, acquit 247 dents de vaches marines, plus quelques ballots de vêtements, de verrerie et de faïence provenant de prises faites en 1757 et en 1758, par des corsaires de l'île ³⁶.

D'après Raynal, l'auteur de la célèbre *Histoire du commerce dans les deux Indes* ³⁷, dans les années qui précédèrent la guerre de sept ans, les habitants avaient deux cents chaloupes et soixante goélettes de 30 à 50 tonneaux. Les chaloupes pêchaient en vue des côtes ; les goélettes allaient plus loin et portaient à l'automne leurs cargaisons de morues séchées aux Antilles et en France. L'île Royale était un entrepôt pour le Canada et elle était aussi une importante base de fraude ou de contrebande avec la Nouvelle Angleterre.

Quant à la population des deux îles, les chiffres donnés par des historiens ou par des rapports officiels ne peuvent être donnés qu'avec des réserves sur leur exactitude.

A l'île Saint-Jean on ne comptait en 1719-1720 que quatorze familles. En 1728, les progrès étaient assez sensibles : la population atteignait 356 âmes ; douze familles étaient d'origine normande. Sept ans plus tard, le nombre des familles était passé à 31 dont 21 Normandes. En 1750, l'île Royale aurait eu 4.000 habitants dont la moitié à Louisbourg ; l'île Saint-Jean en aurait compté 2.000 ; les neuf dixièmes étaient des Acadiens qui furent rejoints par de nombreux compatriotes dans les années suivantes ; on donne 2.663 âmes pour 1753. Peu de temps après, la population augmenta brusquement ³⁸.

Nos rivaux prévoyaient la guerre et ils la préparaient. Ils n'attendirent pas qu'elle éclatât pour se débarrasser des Acadiens ; quelques milliers furent arrêtés et déportés en 1755, mais l'Acadie était si vaste que beaucoup de « Français neutres » échappèrent à leurs bourreaux. Sur les conseils d'un missionnaire, l'abbé Le Guerne, ceux qui habitaient le Nord de la presqu'île, dans la région de Beaubassin et de Beauséjour, passèrent à l'île St-Jean, peu éloignée et qui depuis vingt ans donnait asile à un grand nombre de leurs compatriotes. Dès l'automne de 1755 on annonçait l'arrivée de fugitifs qui furent suivis de beaucoup d'autres – au moins 1.400 – pendant l'année suivante. Le 1^{er} Décembre 1756 un correspondant du major de la marine, Le Courtois de Surlaville, écrivait : « Les Acadiens fugitifs ont trouvé le secret d'enlever de l'Acadie à l'insu des Anglais 4.000 bêtes à cornes qu'ils ont jetés sur les terres de l'île Saint-Jean » ³⁹. Cependant, la plupart étaient sans ressources et l'on ne savait trop qu'en faire. Un certain nombre fut transporté à l'île Royale ; des convois furent dirigés vers le Canada ; d'autres crurent que le péril était passé et regagnèrent les côtes acadiennes.

En d'autres temps l'arrivée dans nos îles de nouveaux habitants aurait été considérée comme un bienfait ; malheureusement les ressources nécessaires pour l'installation des réfugiés faisaient défaut ; le temps manqua également puisque la guerre éclata entre la France et l'Angleterre au mois de juin 1756. Les marins de l'île Royale s'empressèrent d'y prendre part : des corsaires furent armés par Vigneau, Gauthier, Rosse que nous retrouverons à Saint-Pierre et Miquelon. Des journaux, rédigés par des officiers de l'escadre envoyée au secours de la colonie, relatent l'entrée dans le port de Louisbourg

³⁵ Bourinot : *Historical and descriptive account of the island of Cape Breton*. Montréal, 1892, 8°, p. 173 (d'après Arch. de France. Corresp. G^{les} 1753, vol. XXXIII. – Lauvrière, *Tragédie d'un peuple*, II, 45-46.

³⁶ Arch. d'Ille-et-Vilaine, série B. Juridiction de Saint-Malo, liasse 966.

³⁷ 5^e Edition, 1776, T. IV, p. 493.

³⁸ Recensements cités par E. Rameau, *La France aux Colonies... Acadiens et Canadiens*, Paris, 1859, in-8°, T. I, p. 81, 149-150. Les familles normandes citées dans le plus ancien recensement nominatif, celui de 1728, se nommaient : Champagne, Douville, Dubois, Durel, Giraud, Le Buffle, Le Charpentier, Le Comte, Fouquet, Thomas, Tanquerel et Turin..

³⁹ G. du Boscq de Beaumont : *Les derniers jours de l'Acadie. Correspondance et mémoires... de Le Courtois de Surlaville*. Paris 1899, in-8°, p. 19.

de nombreuses prises pendant les mois de juillet, d'août et de septembre 1757⁴⁰. Mais un an plus tard, au mois de juin 1758, l'île fut attaquée par des forces auxquelles elle n'était pas en état de résister. Louisbourg succomba le 26 juillet.

La capitulation signifiait que la garnison serait transportée en France. Rien n'avait été décidé en ce qui concernait la population civile. Les Anglais appliquèrent dans toute leur rigueur les droits du vainqueur ; les habitations furent brûlées ou détruites ainsi que tous les établissements de pêche. A l'île Saint-Jean, le général Wolfe, qui devait s'illustrer l'année suivante à la prise de Québec, exécuta sans joie cette mission odieuse. Le 30 septembre, il écrivait à ses chefs : « Vos ordres ont été aussi bien exécutés que les troupes ont pu le faire. Nous avons fait beaucoup de mal et répandu la terreur des armes de Sa Majesté dans toute l'étendue du golfe, mais nous n'avons rien ajouté à sa gloire ... »⁴¹. Une partie des habitants lassés d'être ruinés et exilés à chaque reprise des hostilités demanda vainement à prêter serment de fidélité : les Anglais ne voulaient pas retrouver dans les îles les sujets malgré eux qu'ils avaient chassés d'Acadie. Ordre fut donné d'arrêter les hommes, les femmes et les enfants et de les transporter en France. A l'île Saint-Jean, quelques centaines échappèrent en se cachant dans des régions inhabitées ou en passant dans des îlots voisins. En 1764, les Anglais ne comptaient plus que 300 « français » dans l'île. Ils étaient en réalité plus nombreux et ils furent rejoints par des compatriotes venus de Nouvelle-Écosse, de Saint-Pierre et Miquelon et de France. De nos jours on compte environ 12.000 descendants de colons français dans la population de l'île du Prince Edouard, qui atteint 89.000 âmes.

Les navires transportant les principaux fonctionnaires et leurs familles partirent de Louisbourg au milieu du mois d'août 1758 ; la plus grande partie de la garnison arriva à Brest le 26 octobre ; d'autres soldats furent embarqués sur les mêmes navires que la population civile, mais tous les déportés, n'arrivèrent pas à destination : deux transports coulèrent en pleine mer avec leurs sept cents passagers. Pendant tout l'hiver et jusqu'au mois d'août 1759, de pitoyables convois entrèrent dans les ports de Dunkerque, Boulogne, le Havre, Cherbourg, Saint-Malo, Morlaix, Rochefort, Bayonne⁴². Les proscrits étaient entassés sur les navires dans des conditions déplorables ; les décès furent très nombreux, surtout parmi les enfants. 165 personnes avaient été placées sur la *Supply* ; 25 moururent avant que le navire abordât à Saint-Malo. Huit cadavres se trouvaient sur l'un des transports entrés dans le même port le 23 janvier 1759. L'acte de sépulture, d'une rédaction assez singulière, établit que les Anglais avaient embarqué les proscrits dans un tel désordre que l'on ne pouvait savoir le nom et l'âge des morts : « Huit personnes mortes à bord d'un transport venant de l'Acadie sans qu'on ait su si c'étoit hommes ou femmes, garçons ou filles, trois desquelles estoient grandes, les autres d'environ 11, 10, 8 et une de cinq ou six ans inhumés le 24 janvier, gratis »⁴³. 1.102 réfugiés débarquèrent à Saint-Malo au mois d'avril 1759⁴⁴.

Un assez grand nombre de ces réfugiés se trouvaient ramenés par leurs malheurs dans la région même d'où ils étaient originaires. Quelques-uns réussirent à gagner leur vie dans les campagnes du pays malouin ; d'autres trouvèrent l'hospitalité et du travail dans les paroisses du littoral avranchin, qui avaient fourni tant de pêcheurs, de compagnons et d'engagés à l'île Royale et à l'île Saint-Jean.

Les documents concernant les déportés des îles et les secours qui leur furent distribués sont extrêmement nombreux ; mais ils ne concordent pas exactement entre eux. Le chiffre de 1.500 donné par un bon historien⁴⁵ comme représentant approximativement le nombre des proscrits est trop faible et doit être porté à 1.800 ou 2.000 parmi lesquels beaucoup étaient des acadiens récemment arrivés de

⁴⁰ Journaux du *Formidable* et de *l'Inflexible* conservés aux archives du Finistère (Série E., fonds Barbier de SESCOET et du Dresnay) publiés dans le Tome I du *Rapport* de 1905 sur les Archives du Canada.

⁴¹ Lauvrière, *Tragédie d'un peuple...*, T. I, p. 61.

⁴² Arch. des Colonies, B. 110. – Arch. de la Charente-Inférieure, B. 254.

⁴³ Archives communales de Saint-Malo, Registre G G. 163. – Une épidémie et les fatigues du voyage firent périr de nombreux réfugiés à Saint-Malo et à Saint-Servan pendant les premiers mois de 1759 (Archives de Saint-Servan, G G. 106-108, 204).

⁴⁴ Arch. des Colonies, B. 108, 110, 112. – Arch. de la Marine à Brest, fonds de Saint-Servan, C⁸ 7.

⁴⁵ Lauvrière, *Tragédie d'un peuple*, II, 67

l'Acadie dans les îles. On ne peut donner de chiffres certains car les documents dressés pour la répartition des secours réunissent les acadiens proprement dits et les proscrits.

Aussi longtemps que dura la guerre, la situation de ces deux catégories de malheureux ne fut pas la même ; on ne pouvait guère penser que les Anglais consentiraient à replacer les *French neutrals* en Nouvelle Ecosse, colonie anglaise depuis cinquante ans et peuplée d'Anglais de vieille race. On devait espérer au contraire que si le sort des armes nous devenait favorable, l'île Royale et l'île Saint-Jean nous seraient rendues et que ses habitants retrouveraient leurs champs, leurs maisons.

Le traité de Paris ne laissa aucun espoir ni aux Acadiens ni aux proscrits des îles : mais alors encore tous ces malheureux ne se trouvaient pas au même degré d'infortune. Les déportés de l'Acadie et leurs compatriotes sortis de leur pays peu d'années avant l'expulsion de 1758-1759 appartenaient à des familles établies en Amérique depuis plus d'un siècle, ils n'avaient plus de parents en France et ils ignoraient tout du pays de leurs ancêtres : ses lois, ses mœurs et ses usages. Un long apprentissage serait indispensable pour les mettre en état de gagner leur vie et tout d'abord pour leur permettre d'apprendre les procédés de culture et les coutumes que notre climat impose aux cultivateurs. Les proscrits des îles étaient moins dépaysés. Beaucoup étaient nés en France ; ils ne revenaient pas en étrangers et en inconnus dans les contrées habitées par leurs parents.

Les agents de l'administration française essayèrent de distinguer les deux catégories de réfugiés ; ils ne réussirent pas toujours. L'établissement et la tenue à jour des recensements indispensables pour la distribution des secours étaient rendus difficiles par les perpétuels déplacements des acadiens et les proscrits qui allaient de ville en ville à la recherche de leurs parents.

En ce qui concerne les proscrits des îles, la paix de 1763 qui rendit à la France plusieurs milliers d'Acadiens rendit leur situation plus difficile. La sympathie qui les avait accueillis en 1759 se porta en 1763 sur les nouveaux réfugiés. D'autre part, pendant la guerre, les villes et les campagnes manquaient d'hommes ; les exilés avaient trouvé du travail, de l'ouvrage. A la paix, les travailleurs revinrent en foule des armées, des escadres et des prisons d'Angleterre. Les proscrits éprouvèrent les tristesses du chômage. ils vivaient pauvrement dans les bas-quartiers des ports, parlant entre eux des champs ou des barques qu'ils avaient perdus. Ils avaient le mal du pays – d'un pays où ils avaient peiné et souffert mais qu'ils avaient commencé à civiliser. Aussi lorsque la paix fut rétablie, beaucoup de proscrits demandèrent-ils à être transportés à Saint-Pierre et Miquelon. Ils espéraient que dans cette dernière possession française, dont ils ne connaissaient pas la pauvreté, ils pourraient reprendre la vie de laboureur, de chasseur, de pêcheur qui leur était chère.

III

L'ACADIE ET LES ACADIENS

1603-1763

Plusieurs fois déjà nous avons nommé l'Acadie et les acadiens et ces noms reparaîtront encore bien des fois au cours de ce travail. La colonie acadienne n'avait pas été fondée comme celles de Plaisance, de Louisbourg et de Saint-Pierre en vue de protéger la grande pêche ou d'y participer, mais les Acadiens chassés de leur pays ont plus contribué que les provinces françaises au peuplement de Saint-Pierre et Miquelon en 1763 ; leurs descendants forment de nos jours une forte partie de la population des îles, particulièrement à Miquelon.

L'histoire de l'Acadie et de la proscription des habitants a été trop souvent écrite ⁴⁶ pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler autre chose que les événements essentiels. Les premiers établissements furent fondés de 1603 à 1605 sur les côtes de la vaste presque île nommée par les Anglais Nouvelle Ecosse ; dans l'usage français le nom de l'Acadie s'étendait à la fin du XVII^e siècle aux régions appelées aujourd'hui Nouvelle Ecosse, Nouveau-Brunswick et Gaspésie. Les colons français, cultivateurs, chasseurs, trafiquants de fourrures, pêcheurs des postes de pêche sédentaire, ne furent soutenus que d'une façon intermittente par la France, mais la colonie eut le bonheur d'avoir quelques excellents gouverneurs, Poutrincourt, Menou d'Aunay, Razilly, qui y amenèrent des colons judicieusement choisis. Maintes fois attaquée, pillée, conquise même par les Anglais de Boston, la colonie subsista. En 1671, elle ne comprenait que 63 familles comptant environ 400 personnes ; un recensement de 1686 donne une population de 885 habitants, chiffre que l'on peut porter à 1.000 environ, car plusieurs villages furent oubliés. Les 63 familles existant en 1671 et une cinquantaine d'autres qui arrivèrent jusqu'à 1707 forment la base du peuple acadien qui, en dépit des proscriptions du XVIII^e siècle, compte de nos jours deux ou trois cent mille représentants dispersés dans la Nouvelle Ecosse, le Nouveau Brunswick, la Gaspésie, les îles du Cap Breton, du Prince Edouard et de Saint-Pierre et Miquelon et la Louisiane.

L'Acadie conquise par les Anglais en 1654 fut rendue à la France en 1667 par le traité de Bréda ; conquise de nouveau en 1710 ⁴⁷ elle fut définitivement perdue en 1713. Le traité d'Utrecht attribua à l'Angleterre « La Nouvelle Ecosse ou Acadie comprise en ses anciennes limites ». L'article 14 stipulait : « Les sujets du Roi auront la liberté d'aller ailleurs dans l'espace d'un an, avec tous les effets mobiliers ; ceux qui voudront néanmoins demeurer et rester sous la domination de la Grande-Bretagne devront jouir du libre exercice de leur religion... » La population était passée de 1.000 environ en 1686 à 1.486 en 1707, à 2.800 peut-être en 1714, si l'on tient compte des habitants des villages du nord de la province. Le ministre de la marine et le gouverneur de Louisbourg invitèrent les acadiens à émigrer à l'île Royale (*Cap Breton*) ; nos compatriotes étaient disposés à obéir, si pénible qu'il fut pour eux d'abandonner les fermes qu'ils avaient créées pour aller défricher de mauvaises terres. Les administrateurs de la nouvelle colonie anglaise ne pouvaient protester contre les dispositions formelles du traité d'Utrecht, mais ils empêchèrent perfidement qu'elles fussent exécutées : le célèbre acte de navigation qui réservait aux navires britanniques l'accès des ports des colonies leur servit de prétexte pour défendre aux navires de Louisbourg de venir chercher les acadiens ; de plus, ils interdirent aux marchands de Boston de vendre aux colons les agrès et les appareils nécessaires pour mettre les bateaux construits par les acadiens en état de faire le voyage ; ils n'exigèrent pas tout d'abord un serment d'allégeance intégrale et ils permirent aux missionnaires catholiques d'exercer librement leur ministère. Les Anglais cependant n'éprouvaient aucun sympathie pour les acadiens, qu'ils devaient persécuter et chasser quarante ans plus tard, mais, en 1714, ils avaient besoin d'eux. La Nouvelle Ecosse n'avait pas d'autres habitants européens ; les petites

⁴⁶ E. Rameau, *La France aux Colonies. ... Acadiens et Canadiens*. Paris, 1859, 2 vol. in-8°. – Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique : L'Acadie*. Paris et Montréal, 1889, 2 vol., in-12.

– Édouard Richard, *Acadia, missing links in American history*. New-York, 1895, 2 vol. in-8°. – E. Lauvrière, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien...* Paris, 1927, 2 vol. in-8°. – E. Martin, *Les exilés acadiens en France au XVIII^e siècle et leur établissement en Poitou*. Paris, 1936, in-8°.

⁴⁷ Après la capitulation de Port-Royal, le 13 octobre 1710, la garnison et 252 civils furent transportés à Nantes. Il semble que ces 252 habitants étaient pour la plupart des nouveaux-venus. Les descendants des colons de Menou d'Aunay et de Razilly restèrent dans le pays.

garnisons anglaises, les marchands et les fonctionnaires de la capitale *Annapolis*, l'ancien Port-Royal, seraient morts de faim si les Acadiens étaient partis. En 1714 et en 1715, les lettres des gouverneurs répètent à satiété que la Nouvelle Ecosse serait ruinée par le départ des Français, de leurs 2.000 bœufs et vaches, de leurs 2.000 moutons, de leurs 1.000 porcs⁴⁸. D'autre part, leur émigration aurait fortifié notre colonie de l'île Royale et elle y aurait fait passer la traite des fourrures avec les sauvages ; enfin, les Anglais pouvaient espérer que les Acadiens, dispersés dans un territoire immense, se fondraient dans la population britannique que l'on espérait introduire et qu'ils oublieraient leurs traditions catholiques et françaises. Pour les faire renoncer au départ, les administrateurs coloniaux feignirent de consentir à des atténuations singulières au serment d'allégeance. Les Acadiens étaient disposés à jurer obéissance au Roi d'Angleterre mais ils tenaient à réserver le droit de ne pas porter les armes contre la France. Le traité d'Utrecht ne leur accordait pas le privilège de la neutralité, mais les obstacles mis à l'exécution de l'article XIV en ce qui concerne le droit de quitter le pays créaient une situation nouvelle. Si on les empêchait contre tout droit de passer en terre française, on devait les dispenser de faire la guerre aux Français. Les Anglais, en particulier le gouverneur Philipps et ses officiers en 1726 et en 1727, ne leur refusèrent pas des promesses verbales auxquelles les Acadiens eurent le tort d'ajouter foi ; ils se laissèrent aussi duper par des actes rédigés en langue anglaise qu'ils ne comprenaient pas et qui différaient essentiellement de la traduction française qui leur était fournie⁴⁹. Le nom de *French neutrals* qui leur était désormais donné dans tous les documents officiels de Londres et d'*Annapolis* acheva de leur faire croire que le droit à la neutralité était reconnu. Généralement, les Acadiens observèrent cette neutralité ; cependant, quelques-uns secondèrent des expéditions françaises ou canadiennes qui pénétrèrent en Acadie pendant la guerre de succession d'Autriche. Ils donnèrent ainsi un prétexte de rigueur aux Anglais à l'époque même où la présence des *French Neutrals* devenait incommode. Les Acadiens sont une des races les plus prolifiques du monde : leur effectif doublait ou triplait en quinze ans : ils étaient 7.598 en 1737, 12.500 en 1748, 15.000 peut-être en 1754. Leur nombre aurait été plus élevé encore si plusieurs centaines d'habitants du nord et du nord-ouest de la presqu'île n'avaient passé à l'île Royale et à l'île Saint-Jean. Cette émigration irritait les Anglais aussi désireux qu'en 1715 d'empêcher le progrès de la colonie française, mais ils souhaitaient maintenant d'être débarrassés de ces *French Neutrals* devenus trop nombreux et qui, depuis 1749, ne furent plus indispensables à la subsistance des habitants et des soldats anglais.

Le gouvernement de Londres qui, pendant 25 ans, n'avait pas fait grand'chose pour donner à la Nouvelle Ecosse une population nouvelle et pour développer la colonie, exécuta en 1749 avec beaucoup de talent et de méthode un projet soigneusement étudié qui aboutit en peu d'années à la création d'une capitale nouvelle, Halifax, et à l'établissement d'une population exclusivement britannique. Un premier convoi portant 2.576 émigrants arriva le 21 juin 1749 ; il fut suivi de plusieurs autres ; en 1752, Halifax comptait déjà 4.228 habitants.

Dès lors, les Anglais n'eurent plus besoin des *French Neutrals* : au contraire. Les nouveaux venus jetèrent des regards d'envie sur leurs fermes établies dans les terres les plus fertiles ; les officiers et les fonctionnaires, parmi lesquels se trouvaient beaucoup d'aventuriers, supputèrent les gains que procureraient l'exil des propriétaires et la confiscation des récoltes et des bestiaux.

Sauf la fidélité à la France et l'attachement à la religion catholique, sauf aussi leurs modestes fortunes, les Anglais n'avaient rien à reprocher aux Acadiens. Ce sont certains de leurs proscriptionnaires qui leur ont accordé les plus complets éloges : « C'était un peuple honnête, industriel, sobre et vertueux ; rarement des querelles s'élevaient parmi eux. – Les Acadiens étaient le peuple le plus innocent et le plus vertueux que j'ai jamais connu ou dont j'ai lu le récit dans aucune histoire ; ils vivaient dans un état de parfaite égalité, sans distinction de rang dans la Société..., ils paraissaient toujours joyeux et gais de cœur et unanimes en presque toute occasion ; si quelques disputes s'élevaient dans leurs transactions, ils se soumettaient toujours à un arbitrage, et leur dernier appel était aux prêtres ; Ils étaient parfaitement accoutumés à agir candidement en toutes circonstances,

⁴⁸ Lauvrière, *Tragédie d'un peuple*, I, 307-308.

⁴⁹ Lauvrière, *Tragédie d'un peuple*, I, 240-244. – Rapport de 1894 sur les Archives du Canada (Inventaire des Archives Coloniales de Londres). p. 65-70. – On doit dire que le gouverneur Philipps condamna les moyens employés par un de ses officiers pour obtenir une « scandaleuse » capitulation (P. Gaudet, *Généalogie des Acadiens...* p. 124).

et réellement, s'il y a un peuple qui ait rappelé l'âge d'or tel qu'il est décrit dans l'histoire, c'étaient les anciens Acadiens »⁵⁰. Le 25 mai 1750, le gouverneur général Cornwallis leur disait : « Nous connaissons bien votre industrie et votre tempérance, et nous savons que vous n'êtes adonnés à aucun vice, ni à aucune débauche. Cette province est votre pays ; vous et vos pères l'avez cultivée ; naturellement, vous devez jouir des fruits de votre travail ».

Et cependant l'expulsion et la spoliation de ces honnêtes gens furent résolues ; elles furent méthodiquement préparées de telle façon que les condamnés ne purent résister par la force, ni fuir dans les colonies françaises, ni vendre leurs meubles et leurs bestiaux. Sous des prétextes divers, les missionnaires furent arrêtés, puis vint le tour des Acadiens les plus notables, porte-parole ordinaires de leurs compatriotes. Jusqu'au dernier moment, on leur laissa ignorer qu'ils seraient dépouillés de toutes les petites richesses qu'un siècle de travail leur avait données ; à l'heure de l'arrestation on leur fit croire qu'ils seraient transportés chez leurs amis, les Français du Canada. Les hommes furent séparés des femmes, chacun des groupes servant d'otage et garantissant la tranquillité de l'autre. Le 11 août 1755, au village des Mines commença l'expulsion que les Acadiens ont nommé d'un mot en quelque sorte timide et naïf « le grand dérangement ». Les déportés furent entassés sur des navires qui partirent pour les ports de la Nouvelle Angleterre ; les proscripteurs n'avaient pas pris la peine de grouper les parents et les enfants ou de les placer sur des navires destinés pour le même port ; bien des familles furent démembrées qui n'arrivèrent jamais à se reconstituer. On ne connaît pas le nombre exact des déportés : les évaluations continuèrent pendant plusieurs années : soldats et colons faisaient la chasse aux malheureux qui erraient aux environs de leurs anciens villages ; les prisonniers étaient dirigés sur Annapolis ou sur Halifax, à moins que les soldats que cette chasse fatiguait ne trouvassent plus simple de les tuer. Cependant, de nombreux Acadiens échappèrent, peut-être 7.000 ou 8.000. Beaucoup se cachèrent dans les bois ; les spoliateurs oublièrent ceux qui n'avaient ni champs, ni maisons, ni bestiaux. Des groupes importants passèrent au Canada ; les habitants du nord de la presqu'île trouvèrent un refuge dans nos colonies des îles Royale et Saint-Jean : refuge précaire, car, ainsi qu'il a été dit plus haut, après la prise de Louisbourg, en 1758, ils furent faits prisonniers et transportés en France en même temps que la garnison et que la population des deux îles.

Les états de la Nouvelle Angleterre traitèrent sans humanité les Acadiens que leur double qualité de catholiques et de Français rendait suspects et même odieux. Après la cessation des hostilités, en 1763, ceux que la faim, la misère et le chagrin avaient épargnés s'efforcèrent de passer dans les possessions françaises. Nous en verrons quelques-uns venir à Saint-Pierre et Miquelon, où ils retrouvèrent des exilés de 1755 venus d'Angleterre.

Lors du « grand dérangement » les administrateurs de la Virginie refusèrent de recevoir le lot de 1.140 Acadiens qui leur était expédié par le gouvernement d'Halifax. Ils les firent transporter dans la vieille Angleterre. Cantonnés dans des camps près de Bristol, de Southampton, de Liverpool et de Penryn, les prisonniers furent décimés par la petite vérole : il en restait 866 en 1763 lorsqu'ils furent visités par M. de la Rochette, secrétaire de l'ambassadeur de France. Tous demandèrent à aller dans la patrie de leurs ancêtres : ils arrivèrent à Morlaix et à Saint-Malo à la fin du mois de mai 1763. Ils retrouvèrent un grand nombre de compatriotes parmi les proscrits des îles Royale et Saint-Jean, qui étaient pour une forte part des Acadiens réfugiés dans nos îles depuis 1749 et surtout depuis le « grand dérangement ». D'autres petits groupes débarquèrent dans le courant de 1763 : par exemple quelques familles recueillies dans un port de l'Amérique anglaise par un capitaine de navire de Bordeaux et d'autres qui avaient trouvé le moyen de passer à Saint-Domingue, d'où ils purent venir dans la mère patrie.

A la fin de 1763 on comptait en France 3.000 à 3.500 Acadiens. Ils espéraient que les promesses faites en Angleterre la le duc de Nivernais seraient complètement et rapidement exécutées. Très touché de leur amour pour la France, l'ambassadeur avait annoncé que le Roi Très-Chrétien leur donnerait des terres et les indemniserait des pertes qu'ils avaient subies ; il avait même promis d'installer un certain nombre d'entre eux dans son domaine de l'île de Bouin, près de la frontière du Poitou et de la Bretagne. Le duc était seigneur de cette île, mais il ignorait, paraît-il, que les terres

⁵⁰ Opinions du capitaine Brook Watson et du marchand Moïse de Les Derniers, citées par Rameau de St-Père, *Une colonie féodale*, T. II p. 90-96. – Voir d'autres jugements dans Lauvrière, *Tragédie d'un peuple*, T. I. p. 182-183.

appartenaient à ses vassaux auxquels il aurait dû acheter le « domaine utile » pour installer ses protégés. Renseigné par son intendant, M. de Nivernais n'insista pas ; aussi léger que bienveillant et aimable, il se borna dès lors à prodiguer de vains témoignages de sympathie. Ce fut une première désillusion infligée aux Acadiens, qui devaient en subir beaucoup d'autres.

Le duc de Choiseul, premier ministre, ne se rendait pas compte de la difficulté de trouver en France des terres cultivables pour 500 ou 600 familles. Dans l'ancienne Acadie, des terrains fertiles étaient à la disposition des colons. Il n'en était pas de même dans le royaume où depuis des siècles toutes les terres cultivables étaient des propriétés privées. Le domaine royal était important, mais sauf les châteaux et les immeubles affectés aux services publics, il était formé surtout de forêts et de landes dont le défrichement et la mise en valeur auraient exigé de très longs délais ⁵¹. Sans doute des domaines appartenant à des grands seigneurs comprenaient des terres mal cultivées et insuffisamment peuplées, mais on ne pouvait espérer que des particuliers se substitueraient au gouvernement pour acquitter sa dette ; bien peu de propriétaires, d'ailleurs, auraient été en état de supporter les frais de la construction des maisons et des bâtiments d'exploitation et des achats de bestiaux, de semences et d'instruments aratoires.

En attendant que surgît une solution acceptable, le duc de Choiseul accorda une solde quotidienne aux réfugiés, 6 sols pour les adultes, 3 sols pour les enfants. Il désigna des commissaires des classes pour dresser la liste des Acadiens dispersés dans les ports et pour étudier divers projets d'établissements agricoles. Ces projets furent très nombreux ; pendant vingt ans les ministres et les commissaires eurent à étudier des mémoires qui prônaient la création de colonies acadiennes à Combourg, à Laz et à Belle-isle-en-Mer, en Bretagne, à Brix et dans les forêts des environs d'Alençon en Normandie, dans les polders d'Hondschoote en Flandre, à Bitche en Lorraine, à Amboise en Touraine, en Corse, dans les terres de M. de St-Victour en Limousin, dans la « comtau » de Blaye et dans les Landes de Gascogne, à Archigny, en Poitou.

Plusieurs de ces projets émanaient de spéculateurs qui essayaient de se procurer des travailleurs payés par le Roi, mais auxquels ils n'auraient pas assuré la propriété ou la jouissance de terres cultivables ; d'autres ne pouvaient convenir qu'à un très petit nombre de colons ; les projets les mieux étudiés et les seuls qui furent partiellement exécutés, celui de Belle-Isle-en-Mer et celui d'Archigny même s'ils avaient complètement réussi, n'auraient pu sauver qu'une partie des familles proscrites.

On doit dire que l'état d'esprit des Acadiens rendait difficiles les opérations des agents de l'administration : ils étaient devenus exigeants et ne trouvaient jamais assez bonnes les terres qui leur étaient proposées ; pendant les longues années d'oisiveté qu'ils avaient subies dans les camps de concentration d'Amérique et d'Angleterre puis dans les ports de France, beaucoup avaient perdu l'amour du travail ; « ils passaient leur temps à parler de l'Acadie et des beaux biens qu'ils y avaient possédés » ⁵².

Dans un long mémoire écrit vers 1772, le commissaire le Moyne, chargé de la direction générale des réfugiés, se montrait sévère à l'égard des Acadiens de Saint-Malo : excellents lors de leur arrivée, « ils se sont corrompus petit à petit : ils sont aussi méchants aujourd'hui que les gens du pays ». Plus juste ou mieux renseigné, le commissaire des classes de St-Malo, Guillot, répondit à son collègue par une curieuse lettre dans laquelle il explique avec finesse les sentiments des proscrits venus d'un pays admirable et qui offrait de toutes parts aux cultivateurs et à leurs enfants des terres immenses et fertiles.

Les terres de France – et particulièrement, sans doute, celles qui leur étaient offertes – exigeaient un âpre travail auxquels ils n'étaient pas accoutumés. « Depuis qu'ils sont en France, on les a entretenus tous les ans de l'espoir d'un établissement avantageux ; on les a dégoutés et ils n'ont osé

⁵¹ C'était cependant sur des terres du domaine royal que Lemoyne, commissaire de Marine chargé des acadiens, aurait voulu placer ses protégés : l'opposition irréductible du contrôleur général le força d'imaginer des combinaisons difficiles et onéreuses pour les placer chez des particuliers. L'Etat dépensa des sommes importantes (600.000 livres en certaines années) qui, mieux employées, auraient permis de sauver et de garder en France tous les proscrits.

⁵² Souvenirs d'un fils de Pierre Boudrot, acadien de l'île Saint-Jean, déporté à Saint-Malo et établi en 1772 à Archigny, notés en 1862 par Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale*, T. II, p. 234.

prendre de fermes dans la crainte de contracter des engagements qui auraient été contraires à leur émigration. Ils ont manqué dans cette espérance trop souvent renouvelée et trop longtemps différée l'occasion de s'habituer au travail et d'apprendre l'agriculture nécessaire à nos terres. Leur inaction en France est une suite de leur position : ils sont plus à plaindre qu'à blâmer... Si on veut leur rendre justice, qu'on les regarde comme des Acadiens qui commencent à naître en France et sont de grands enfants qu'il faut instruire et dresser à nos usages, c'est-à-dire à l'état laborieux qu'on leur destine et qui est la seule ressource qu'on puisse leur offrir... »⁵³.

Les Acadiens n'avaient pas perdu les qualités de leur race. On le vit bien lorsque de 1780 à 1788 quelques centaines d'entre eux qui végétaient encore dans nos ports obtinrent d'être transportés dans la Louisiane espagnole. Les grands espaces de la vallée du Mississipi et la libre vie coloniale leur firent retrouver les vertus de courage et d'initiative que la captivité et l'oisiveté semblaient leur avoir fait perdre ; ils fondèrent les beaux villages acadiens qui subsistent encore et qui sont habités par leurs milliers de descendants.

Le gouvernement qui étudiait consciencieusement les établissements proposés dans la métropole envoya avec une extrême légèreté des Acadiens dans diverses colonies : à Gorée, aux îles Malouines, au Kourou et en Guyane, à Saint-Domingue et surtout à Saint-Pierre et Miquelon.

Nous verrons que, en 1763 et en 1764, Choiseul fit expédier dans ces îles le plus grand nombre possible d'acadiens et de proscrits des îles Royale et Saint-Jean, que la colonie fut bientôt trop peuplée, que les émigrants furent renvoyés en France d'où ils furent réexpédiés à Saint-Pierre. Ces volte-faces et ce manque de suite dans la politique gouvernementale contribuèrent à démoraliser les Acadiens, mais elles n'empêchèrent pas que Saint-Pierre et Miquelon demeurât pendant quinze ans le pôle d'attraction vers lequel se dirigeaient les exilés atteints du mal du pays. Des Acadiens que l'on avait péniblement et à grands frais installés à Archigny, en Poitou à Belle-Isle en Bretagne furent trop vite rebutés par des récoltes médiocres. Ils s'embarquèrent aux Sables d'Olonne, à Nantes ou à Saint-Malo et ils allèrent chercher dans le nouveau monde des terres moins différentes de celles qu'ils avaient perdues.

Saint-Pierre et Miquelon attira les Acadiens même après l'expulsion de 1778 : on reconnaît leurs noms dans la liste des rapatriés de 1783..

On en retrouve encore trente-huit parmi les pêcheurs qui furent ramenés en 1817 ; ils portaient ces noms si familiers aux curieux de l'histoire acadienne : Boudrot, Bourgeois, Briand, Cormier, Gautier, Hébert, Poirier, Terriaut, Vigneau, etc. ; la plupart étaient nés à Miquelon, mais la doyenne des bannis qui revenaient une fois de plus dans l'Amérique natale, Marie Vigneau, veuve Petitpas, était née en 1746 dans la Caroline⁵⁴;

IV

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

PRISE DE POSSESSION (1763)

FORMATION DE LA POPULATION

Les îles étaient inhabitées ; le port de Saint-Pierre était le seul élément de vie, mais ni à Saint-Pierre, ni à Miquelon, on ne pouvait trouver de ressources pour les colons qui voudraient y résider et pour les marins qui viendraient y chercher un abri temporaire ; les vivres et toutes les choses nécessaires à la vie devaient être apportées de France. Les îles avaient, en outre, contre elles, leur réputation.

En 1714, Louisbourg, fortifié et nourri par l'île Royale et l'île Saint-Jean, avait pu remplacer Plaisance comme chef-lieu de nos établissements de pêche, mais Saint-Pierre paraissait hors d'état de

⁵³ Mss. 1480 de la Bibliothèque de Bordeaux, p. 219-223.

⁵⁴ Liste publiée par Faucher de Saint-Maurice, *Sept jours dans les provinces maritimes*, Québec, 1888, in-12.

recueillir la succession de Louisbourg. Quelques chambres de commerce gourmandèrent aigrement le Gouvernement qui avait cédé le Canada et qui engageait nos marins à se diriger désormais vers Saint-Pierre et Miquelon. On lit, par exemple, dans une protestation de la Chambre de Commerce de La Rochelle : « Où placer des établissements de pêche dans un pareil terrain et quels seraient les pêcheurs assez insensés pour aller construire des magasins, des bateaux et des navires qu'un seul navire armé peut enlever et réduire ensemble ? »

Le ministre connaissait aussi bien que les marchands rochelais, la pauvreté de Saint-Pierre et Miquelon, mais il connaissait mieux que les protestataires, la détresse de la France : il savait que les revers subis sur terre et sur mer l'avaient mis hors d'état d'obtenir autre chose que cet abri dérisoire. La demande de restitution de Louisbourg et de l'île Royale, avait été péremptoirement refusée ; le gouvernement britannique n'avait consenti au maintien des droits de la France sur le *French Shore* qu'en dissimulant cette concession aux armateurs plus acharnés que le gouvernement lui-même à poursuivre l'anéantissement de notre marine et de notre commerce ; Choiseul avait eu beaucoup de peine à éviter l'affront de la présence permanente à Saint-Pierre d'un commissaire anglais chargé de veiller à ce qu'il ne fut fait aucune construction et aucun armement de caractère militaire.

Notre gouvernement prévoyait de graves difficultés pour la création du nouveau poste et pour le rétablissement de la grande pêche ; il devait craindre la méfiance du gouvernement de Londres, les violences des marins anglais, les hésitations de nos armateurs à envoyer leurs navires dans des parages mal protégés, l'abstention enfin des colons qui refuseraient d'aller peupler des îles aussi peu attrayantes et d'où ils seraient chassés à la première occasion, plus facilement encore que de Plaisance, de l'Acadie et de Louisbourg.

Les difficultés dépassèrent tout ce que l'on avait appréhendé ; la première, la plus embarrassante et la plus inattendue fut causée par l'arrivée de trop nombreux acadiens et de proscrits des îles venus d'Amérique et de France.

Le traité de Versailles fut signé le 10 février 1763. Dès le 1^{er} janvier, le Roi avait nommé un gouverneur de Saint-Pierre et Miquelon, M. Dangeac ou de Dangeac. Le 15 juin, la flûte du Roi, *La Garonne*, commandée par Poulin de Courval entra dans le port de Saint-Pierre ; elle avait à son bord le gouverneur et son lieutenant, le baron de l'Espérance, des fonctionnaires, des soldats et quelques colons.

La frégate *la Licorne*, commandée par M. de Tronjoly avait fait escale à Saint-Pierre, peu de jours auparavant, avant d'aller visiter les havres et les côtes de Terre-Neuve où déjà des navires de Bretagne et de Normandie avaient repris la pêche et le séchage de la morue, mais les Anglais étaient encore à Saint-Pierre. Le 4 juillet, le commodore Douglas, commandant la frégate *Tuynes*, fit assembler les dix ou douze pêcheurs de sa nation qui se trouvaient dans l'île ; il lut l'article du traité de paix qui abandonnait Saint-Pierre et Miquelon au Roi Très Chrétien ; le drapeau français fut hissé et salué de vingt-et-un coups de canon et les officiers burent à la santé des deux souverains de France et d'Angleterre : « Nous avons familiarisé avec décence » mandait Dangeac au ministre. On peut penser que le gouverneur et le petit groupe d'officiers et de fonctionnaires qui l'entouraient sentaient comme lui tout ce qu'il y avait d'humiliant dans cette pauvre cérémonie. Elle consacrait les décisions du traité de Versailles, le plus désastreux que la France eut subi, ainsi qu'on l'a souvent écrit, depuis le traité de Brétigny. Dangeac, Corval et leurs compagnons appartenaient à des familles de marins et de coloniaux ; ils connaissaient les efforts immenses, malheureusement dispersés et mal coordonnés, que leur ancêtres avaient fait depuis plus de deux siècles, pour étendre la puissance française depuis l'embouchure du Saint-Laurent et la baie d'Hudson jusqu'à la vallée de l'Ohio. De tout cela il ne restait que les deux petites îles : quelques journées employées à les parcourir depuis leur arrivée, avaient permis d'en constater la stérilité et de prévoir la misère où se trouveraient les colons.

Toutefois, les rapports adressés à Versailles par Poulain de Corval, Dangeac et Tronjoly manifestèrent la satisfaction d'avoir vu à St-Pierre un bon port complété par un *barachois* ou étang marin où pouvaient hiverner même des frégates ; le poisson abondait et il était d'une grandeur prodigieuse. Mais l'île Saint-Pierre était aride, pierreuse et dépourvue de bois ; à Miquelon, les ruines de trois cabanes étaient les seuls monuments qui rappelaient que des hommes aient essayé d'y vivre. « Le climat n'est pas gracieux pendant les mois de Mai, Juin et Juillet » écrivait Dangeac qui pouvait

s'attendre à bien pire pendant la mauvaise saison. Tronjoly abandonna au gouverneur tous les vivres et les ustensiles qui n'étaient pas indispensables à sa frégate pour son retour en France ; il envoya au ministre une longue liste de vivres et de secours à fournir aux habitants que le défaut de combustible allait condamner à passer un affreux hiver. Le baron de l'Espérance qui, par ordre de Dangeac avait pris possession de Miquelon le 14 juillet était un peu moins pessimiste ; il demandait des bestiaux qui, pensait-il, pourraient vivre et se reproduire ; il adressait surtout des demandes personnelles ; il désirait la croix de Saint-Louis due à ses vingt-huit années de service et qui rehausserait son prestige vis-à-vis d'improbables visiteurs et il terminait sa lettre au ministre, par cette demande singulière, premier trait de l'esprit de courtoisie sur l'affreux rocher : « J'ay déjà témoigné à Votre Grandeur le désir ardent que j'ay qu'elle veuille honorer l'isle de Miquelon du portrait du Roy avec celui de Monseigneur (le ministre). Ces représentations sont si respectables qu'elles ne peuvent servir qu'à nous rappeler les devoirs qui nous sont imposés par le meilleur des maîtres et le ministre le plus équitable »⁵⁵.

La frégate anglaise resta à Saint-Pierre plusieurs jours après la prise de possession ; elle y demeura jusqu'à ce que le capitaine Douglas eut achevé de faire lever le plan des deux îles et de leurs abords. Précaution significative : les Anglais voulaient revenir à Saint-Pierre et Miquelon en toute sécurité lorsque les circonstances permettraient d'expulser les colons français.

Cependant, les îles voyaient déjà arriver des navires. Dès le 10 juillet, Poulin de Courval signalait la présence de quatre bâtiments de Granville et de Nantes. Les semaines suivantes, des navires de pêche et des transports de la marine royale débarquèrent des pêcheurs basques, bretons et normands, et surtout des acadiens réfugiés à Saint-Malo, qui espéraient passer de Saint-Pierre dans leur ancienne patrie.

Les noms de Dangeac et de l'Espérance pouvaient inspirer confiance aux habitants des colonies perdues car le gouverneur et son lieutenant étaient l'un et l'autre fils d'officiers de la Nouvelle France et ils avaient eux-mêmes servi au Canada et à l'île Royale.

Le père de Dangeac avait tenu garnison à Plaisance puis à Louisbourg où il mourut en 1737. Le nouveau commandant de Saint-Pierre, entré au service en 1725, avait commandé de petits postes de l'île Royale et de l'île Saint-Jean et pris part à la défense de Louisbourg en 1758. Deux ans plus tard, il commanda le dernier secours envoyé au marquis de Vaudreuil et fut compris dans la capitulation de Montréal. Il était le mari d'une canadienne Mlle Labbé de Bellefeuille, dont la sœur avait été la première femme du Baron de l'Espérance.

Celui-ci appartenait à une curieuse famille d'aventuriers francs-comtois, issue des scandaleuses amours de Léopold, Eberhard de Wurtemberg, duc de Montbéliard avec quatre filles d'un tailleur d'habits de Montbéliard, mais Charles-Gabriel-Sébastien de l'Espérance était un bon officier et il avait honorablement servi au Canada ainsi qu'avait fait son père⁵⁶, officier du régiment suisse de Karrer. Veuf de Mlle Labbé de Bellefeuille, il s'était remarié en 1755 avec Anne-Claire Dupont de Renon, d'une excellente famille d'officiers canadiens.

Le navire sur lequel était embarqué Dangeac transportait des acadiens venus du pays malouin⁵⁷, et dès lors, il ne se passa guère de mois sans que d'autres navires, des barques, ou de simples radeaux en amenassent dans les îles. Ainsi que l'a écrit un historien du peuple proscrit, M. Lauvrière, « Saint-Pierre et Miquelon fut pour les acadiens une sorte de plaque tournante : ceux de

⁵⁵ Arch. Nat., Marine C4 106, f^{os} 130, 135 et C12 1, p. 28 ; 100 (cf. *Revue d'Histoire des Colonies*, année 1928, p. 332-337). – On lit dans les notices consacrées à l'histoire de la Colonie, que la prise de possession fut faite le 14 juillet par l'Espérance ; la date exacte est le 4 juillet et la cérémonie fut présidée, comme il convenait, par le gouverneur. L'Espérance alla prendre possession de Miquelon en vertu d'une commission donnée par son chef le 14 juillet (C12, 1, f^o 21). En 1767, le baron attendait toujours la croix de Saint-Louis : il assurait que les officiers anglais s'étonnaient qu'il n'en fut pas encore décoré (C 12, 2., f^o 121).

⁵⁶ Léopold-Eberhard de l'Espérance (qui dans le même acte, est aussi appelé Charles-Léopold) épousa à Louisbourg le 27 février 1725, Marguerite Dangeac, fille de Gabriel, capitaine au régiment de la Marine et de Marguerite Bertrand. Le fiancé est dit fils de feu Jean Fleury de l'Espérance, baron du Saint Empire, lieutenant-colonel du régiment du prince de Montbéliard, et de « dame Sébastienne ». Jean Fleury de l'Espérance est un personnage fictif. Une copie de cet acte existe aux Archives du Finistère, 23 H 19. Plusieurs études ou articles ont été consacrés à la famille de l'Espérance. Voir notamment le *Dictionnaire* de Moréri, t. X. col. 822-824, et les *Mémoires* de Saint-Simon, édition Boislisle, t. XXXVII, p. 296-304.

⁵⁷ Archives de la Marine à Brest, lettres de la Cour de Septembre 1763. – Archives des Colonies, G1, 482. – Rameau de Saint-Père, *France aux Colonies I*, 152.

France vinrent y chercher l'Amérique ; ceux d'Amérique, la France »⁵⁸. Tous ces malheureux essayaient de reconstituer leurs familles dispersées.

Les réfugiés de nos ports de la Manche et de l'Océan embarquaient sur les navires armés pour Terre-Neuve dans l'espoir de retrouver les parents dont ils étaient séparés depuis huit ans ; de la Nouvelle Angleterre, de l'ancienne Acadie, de l'île Saint-Jean arrivaient des proscrits qui avaient réussi à échapper aux Anglais et qui venaient chercher, à Saint-Pierre, le moyen de passer en France et d'aller visiter les villes ou végétaient leurs compatriotes. Les uns et les autres, Acadiens de France et leurs compatriotes. Les uns et les autres, Acadiens de France et Acadiens d'Amérique, se flattaient aussi de l'espoir d'obtenir des Anglais, maintenant que la guerre était terminée, l'autorisation de reconstruire leurs foyers dans quelque coin de leur chère Acadie ou dans les îles voisines.

Les instructions données par le ministre à Dangeac le 23 février 1763 lui recommandaient de ne pas accueillir trop d'acadiens pour ne pas exciter la méfiance des Anglais et pour ne pas engager de dépenses exagérées⁵⁹. Mais le ministre changea bientôt d'avis. Il devait encore en changer plusieurs fois comme nous le verrons. Des réfugiés partirent de France sans difficulté ; des navires furent envoyés le long des côtes du Saint-Laurent pour recueillir les fugitifs qui voulaient venir en terre française ; un de ces bâtiments qui ramena cent douze acadiens de la baie de Canceau était commandé par Jacques Vigneau, dit Maurice, un ancien compagnon de Deschamps de Boishébert, le dernier défenseur du Nord-Est de l'Acadie⁶⁰. Le gouvernement encouragea même les départs de France pendant les derniers mois de 1763 et une partie de 1764 : le duc de Choiseul voulait réunir le plus grand nombre possible de réfugiés à Saint-Pierre d'où ils seraient dirigés vers le Kourou, la colonie dont il était si fâcheusement entiché. Le gouverneur Dangeac se réjouissait de voir le pauvre territoire qui lui était confié se peupler rapidement. Il écrivait le 11 septembre 1764 : « Tout ce peuple travaille avec une activité continuelle ... Nous avons actuellement 320 chaloupes. La ville prend figure tous les jours ; on y élève des maisons. C'est beaucoup faire pour des personnes qui n'avaient pas le sou ; [malgré tout, faute de pêche abondante], ce n'est qu'une misère parfaite. Je me vois obligé d'intercéder auprès de votre justice pour des misérables que je suis depuis cinquante ans dans leurs différentes pérégrinations »⁶¹. Mais un moment vint où la population qu'il fallait nourrir aux frais de l'Etat dépassa toutes les possibilités d'avenir de la colonie. Dangeac signala le danger ; il estimait que les îles ne pouvaient donner de moyens d'existence à plus de quarante familles. Docilement, le ministre s'occupait de détourner vers d'autres destinations l'afflux des émigrants mais il le fit avec la même désespérante légèreté qui, tant de fois, fut funeste aux Acadiens : il les engagea à passer en Guyane ou aux Antilles et fit revenir en France une partie de ceux qui venaient d'en partir. Le 11 novembre 1765, Dangeac fit embarquer pour l'Europe trente-six acadiens venus de Beauséjour. On ne s'en tint pas là. Des familles arrivées depuis plusieurs mois furent chassées : « On renvoya non seulement les familles qui estoient suffisamment établies pour se passer des secours qu'on leur auroit retirés, mais même celles ayant des établissements qui leur procuraient des aisances de la vie. Toutes furent obligées de céder aux habitants réservés (par Dangeac) à tel prix et conditions qu'ils voulurent non seulement leur mobilier mais même les établissements qu'elles avaient formés à grands frais et peines ». Ainsi les Acadiens subirent une fois de plus la spoliation et l'expulsion, mais cette fois, les proscripteurs furent des Français. Dangeac obéissait à contre cœur aux ordres donnés à Versailles : « Me voici bientôt à la fin de l'émigration, écrivait-il. Il en coûte quand il faut arracher de leurs établissements de pauvres misérables qui ont sacrifié le fruit de leurs travaux pendant plusieurs années... dans le temps même qu'ils commençaient à en tirer quelque avantage ; Mais, enfin, ils ont pris leur parti, et ils s'embarqueront avec toute la soumission possible aux ordres du Roi. Permettez-moi de vous représenter que tous ces émigrants arriveront en France dans la plus grande misère et sans autre ressource que les grâces de Sa Majesté... Cette semaine sortirent 350 personnes sur trois navires. Bientôt partira le reste... L'émigration se montera à près de 800 personnes. Dans ces deux îles, il ne

⁵⁸ E. Lauvrière, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien*, Paris, 1924, in-8, t. II, p. 203.

⁵⁹ Arch. Nat. Colonies, C. 12, 1, f° 100. Ces instructions ont été publiées par M. P. Roussier, dans la *Revue d'Histoire des Colonies*, année 1922, p. 446-450.

⁶⁰ Arch. de la Marine à Brest, fonds de Saint-Servan, B2, 21 et F1, 25.

⁶¹ Lauvrière, *Tragédie d'un peuple*, II, 206.

resta pas 300 sédentaires ... »⁶², Au 15 mai 1767, il y avait dans la colonie, 551 acadiens formant 97 familles ; un seul était venu de France ; tous les autres étaient des fugitifs ou des déportés qui avaient réussi à s'évader de Boston, Halifax, Chedabouctou (*Guysborough*) Piguquid (*Windsor*), Beauséjour (*Fort Cumberland*), l'île Royale et l'île Saint-Jean⁶³. Pendant les derniers mois de 1767, des navires transportèrent ces malheureux aux ports de Rochefort, Saint-Malo, Nantes et Port-Louis. Ils revenaient en France plus pauvres et surtout plus découragés qu'ils n'en étaient partis ; on leur donna le même secours quotidien de six sous qu'à leurs compatriotes⁶⁴. Un petit groupe d'Acadiens qui avait réussi à fuir notre inhospitalière colonie, s'établirent aux îles de la Madeleine (*Magalen islands*) où ils vécurent très pauvrement mais également ignorés par les Français, leurs maladroits compatriotes et par les Anglais, leurs ennemis⁶⁵. D'autres passèrent à l'île du Cap-Breton, l'ancienne île Royale ; ils y retrouvèrent un millier de *French neutrals* échappés aux expulsions de 1755 et 1758 ; ils furent rejoints dans cette île, en 1793, par des acadiens chassés de Saint-Pierre et Miquelon par les Anglais. Ces familles sont l'origine de la population française de Cap-Breton qui compte de nos jours environ 17.000 âmes⁶⁶.

L'arrivée en France des expulsés de Saint-Pierre et Miquelon, désola les commissaires des classes et les intendants des généralités qui ne savaient comment caser et nourrir tous les acadiens et les proscrits dont ils avaient la charge : ils exposèrent leur embarras au ministre qui reçut d'autre part un mémoire rédigé en faveur des expulsés par un marchand de Saint-Pierre, Loyer-Deslandes⁶⁷. L'auteur exposait avec un certain optimisme la situation des Acadiens à la veille de leur départ et faisait ressortir le préjudice causé aux commerçants et à toute la colonie par l'expulsion de la meilleure partie de la population.

Le ministre se laissa persuader. Choiseul donnait les ordres et les contr'ordres d'un cœur léger : il prescrivit de réembarquer à destination de Saint-Pierre tous les Acadiens qui venaient d'arriver ; la plupart repartirent sur les mêmes navires qui les avaient amenés. Le trésor eut à supporter les frais des deux voyages, du séjour dans les ports, et du rachat des meubles et des barques vendus en 1767 ; il fut ainsi gaspillé quelques dizaines de milliers de livres qui auraient permis de tirer de misère une partie de ces pauvres gens⁶⁸.

En 1764 et en 1765, les Acadiens de Saint-Pierre furent aussi en butte aux sollicitations d'agents envoyés par les organisateurs de la néfaste colonie du Kourou, sur la côte Guyanaise. Un ancien capitaine des milices canadiennes, Perrault, visita les côtes de la Nouvelle-France pour faire des recrues. Au cours de son voyage, il vit à Chedabouctou (*Guysborough*), nord-ouest de la Nouvelle-Écosse), Joseph et Jacques Vigneau, dit Maurice, qui étaient considérés comme les chefs des Acadiens de Saint-Pierre il leur écrivit une très longue lettre dans laquelle il exposait habilement l'insuffisance de leur asile et prônait le départ pour Cayenne. Les Acadiens refusèrent, car ils savaient que beaucoup de leurs compatriotes venaient se succomber à Saint-Domingue, victimes du climat : « Jamais nous n'accepterons le parti de quitter le climat ici. C'est le sentiment de tout notre monde, après avoir perdu la majeure partie tant par la faim, la prison et les mauvais traitements des Anglais, pour faire accepter leur parti et changer de sentiments pour notre grand Roi, mais rien n'y a pu réussir... Aussi le petit nombre que nous sommes étant réchappés de tant de maux et rentrés dans le sein de notre patrie, nous

⁶² Lauvrière, *Tragédie d'un peuple*. t. II, p. 210. – Arch. Nat., série B, vol. 117, 126 et 128, série G 1, vol. 122. – Mss. 1480 de la Bibliothèque de Bordeaux, f^{os} 84-88.

⁶³ La liste nominative de ces 551 acadiens où l'on remarque plusieurs noms notoires de l'histoire de la Colonie (Vigneau, Gautiers Damours de Chauffour et de Fréneuse, etc.) est conservée aux Archives des Colonies, série G1. vol. 467. Elle a été publiée dans le Rapport de 1905, sur les archives du Canada, t. II, p. 231.236 de l'édition française.

⁶⁴ Arch. Nat. Marine, B 125, 126, 128 ; G1, 122. – Arch. de la Marine à Brest, liasse F1, 25 du fonds de Saint-Servan. – *Espion anglais*, t. VIII, p. 505.

⁶⁵ L'abbé J.-B. Allain, curé de Miquelon, refusa de prêter le serment constitutionnel en 1792 et passa aux îles de la Madeleine, où il fut suivi par un certain nombre de ses paroissiens. Après vingt ans d'apostolat il se retira à Québec où il mourut en 1812 (Père Albert David, *Les missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIII^e siècle*. Mamers, 1926, in-8, p. 74).

⁶⁶ 17.611 au recensement de 1921 (Cf. Bourinot, *Cap Breton*, p. 80, 102 ; – Casgrain, *Pèlerinage au pays d'Évangéline*, p. 281-283 ; – Lauvrière, *Tragédie d'un peuple*, T. II p. 429).

⁶⁷ D'une famille originaire du Havre, précédemment marchand à Louisbourg, d'où il avait été déporté en 1759. Deux membres de la famille qui fut déportée de Saint-Pierre, en 1778 et en 1793, devinrent officiers de la marine de l'Etat pendant la Révolution (Arch. d'Ille-et-Vilaine, série E. dossier Loyer).

⁶⁸ Arch. Nat., Marine, B. 129 à 131. – Arch. de la Marine à Brest, fonds de Saint-Servan, F1 25.

espérons que notre bon roi de France notre père, voudra bien nous traiter comme ses pauvres enfants et fidèles sujets de son grand pouvoir en ne nous contraignant pas de passer dans un climat si opposé à celui de notre naissance ... »⁶⁹. Cette lettre signée par quarante-trois chefs de famille, atteste le bon sens des Acadiens de Miquelon autant que leur patriotisme. Ils restèrent insensibles à de nouvelles lettres de Perrault et aux promesses d'autres recruteurs.

Très peu d'entre eux allèrent au Kourou ; un plus grand nombre alla chercher fortune à Saint-Domingue.

Les Anglais d'Halifax qui connaissaient le danger du climat de la Guyane, auraient souhaité un meilleur succès aux délégués de Choiseul. Ils facilitèrent le départ pour les colonies méridionales des Acadiens qui, depuis dix ans, erraient dans les forêts de la Nouvelle-Écosse car ils prévoyaient que l'on en reverrait jamais ces survivants du « grand dérangement ». Le 17 décembre 1764, le gouverneur Wilmot écrivait avec une brutale franchise aux lords du commerce de Londres : « Comme ce climat est mortel pour les originaires des contrées septentrionales, les Français ne tireront pas grand avantage de leur venue... »⁷⁰. Par contre, les Anglais essayaient de mettre obstacle au passage des *French Neutrals* à Saint-Pierre et Miquelon. Ils marquaient un certain émoi du succès apparent de la nouvelle colonie et ils craignaient que les officiers et les missionnaires voulussent exercer une certaine influence sur les sauvages micmacs de Nouvelle-Écosse⁷¹, mais il était impossible de surveiller efficacement l'immense étendue des côtes : les départs furent très nombreux⁷².

A partir de 1769 environ, la politique anglaise, à l'égard des épaves du peuple Acadien, fut plus clémentine. Le gouverneur d'Halifax accueillit les habitants qui revinrent de Saint-Pierre et il toléra que ces malheureux et leurs frères restés dans le pays occupassent des terres, mais il eut soin de ne pas leur délivrer de titres réguliers de concession, ce qui permit de les chasser, une fois de plus, lorsque la Nouvelle-Écosse reçut, en 1777 et en 1778, un très grand nombre de *loyalistes* des colonies insurgées de la Nouvelle-Angleterre.

Dans les pages qui précèdent, nous n'avons guère parlé que des Acadiens. Ils furent les plus nombreux parmi les émigrants et ils formèrent la plus grande partie de la population de Miquelon. Cultivateurs plutôt que pêcheurs, ils préférèrent l'île relativement cultivable.

A l'île Saint-Pierre, autour du port, on trouvait d'anciens habitants des îles Royale et Saint-Jean. Arrivés en France plus tôt que les Acadiens, ils s'étaient réfugiés dans leurs paroisses d'origine, mais dès que la paix fut rétablie, beaucoup s'empressèrent de passer à Saint-Pierre et Miquelon. Ce furent d'abord les Gaultier, les Duplex, les Loyer-Deslandes, qui connaissaient assez bien la situation commerciale de l'Amérique du Nord pour espérer refaire leur fortune détruite.

Nombre de pêcheurs et de petits cultivateurs franchirent aussi les mers. La plupart des rôles d'équipage établis à Saint-Malo, en 1763 et en 1764, pour les navires malouins et granvillais allant faire la pêche à Saint-Pierre et Miquelon énumèrent des passagers originaires de Louisbourg ou des paroisses des environs de Granville de l'Avranchin, de la Haute-Bretagne, qui depuis trente ou quarante ans, fournissaient aux îles les meilleurs pêcheurs et les meilleurs cultivateurs.

Le *Saint-Pierre*, de Saint-Malo, emmena 25 passagers ; cinq étaient de Louisbourg, 4 de Saint-Ursin, 2 de Saint-Jean-des-Champs, 2 de Genêts, les autres de Saint-Planchers, Saint-Pair, Carolles... 54 passagers embarquèrent sur les *Trois-Frères* : 13 étaient de Saint-Pair, 6 de Genêts, 11 de Saint-Servan, le reste de diverses paroisses des diocèses de Saint-Malo et de Saint-Brieuc. Il y en avait aussi sur le *Duc de Choiseul*, commandé par François Fougeray, de Granville, sur la *Duchesse de Choiseul*, capitaine Siméon Ravenel, sur la *Manon*, capitaine P.-P. Paulmier. Les passagers furent un

⁶⁹ La correspondance entre Perrault et les Acadiens a été publiée *in extenso* dans le Rapport sur les Archives du Canada, en 1905, t. II, p. 215-220 de l'édition française.

⁷⁰ Inventaire des Archives Coloniales de Londres, dans le Rapport de 1894, sur les Archives du Canada, p. 281.

⁷¹ Les instructions données à Dangeac, en 1763, lui prescrivaient de ne pas recevoir de sauvages car leur présence à Saint-Pierre, où ils n'auraient pu rendre aucun service, aurait inquiété les Anglais. Ces instructions furent observées ; des micmacs ne vinrent dans la colonie qu'à la suite de circonstances accidentelles et ils n'y séjournèrent pas.

⁷² *Ibid.*, p. 267, 278, 285, 294, 296, 304, etc.

peu moins nombreux en 1764 ; peut-être les nouvelles reçues des premiers partis n'étaient-elles pas encourageantes, mais l'émigration reprit au cours des années suivantes ⁷³.

Le nom des voyageurs sont ceux des familles recensées en 1752, par le sieur de la Roque et des proscrits arrivés dans les ports de France, en 1758 et en 1759 ; on reconnaît par exemple, les Gassot, de Vains, qui avaient créé un établissement de pêche au Havre de la Baleine, dans l'île Royale, ainsi que les Duschene, de Saint-Pair, les Desroches, les Dupont, de Genêts et de Vains, très nombreux dans la même île et à l'île Saint-Jean. Ces noms se retrouvent encore sur les listes des proscrits de Saint-Pierre et Miquelon en 1778 et en 1793.

Quelques recensements et des rapports officiels permettent de suivre le mouvement de la population dans la colonie, mais approximativement seulement, car ces documents ne furent pas établis avec beaucoup de méthode. Ils omettent souvent de compter la petite garnison et les fonctionnaires ; par contre, ils enregistrent des pêcheurs et des ouvriers qui n'étaient que des hôtes passagers ; enfin on ne sait pas si les recenseurs ont toujours compté les enfants.

On évaluait la population en 1763, à 350 âmes, en juin 1767, à 1250, dont 551 Acadiens appartenant à 103 familles. Après le renvoi des réfugiés en France, on ne trouva plus en juin 1768, que 92 familles comptant 500 personnes, mais l'année suivante le rapport d'un informateur anglais attribuait 50 à 60 familles à la seule île de Miquelon.

En 1775, Saint-Pierre aurait eu 800 à 900 habitants, la grande Miquelon, 600 à 700 et la petite Miquelon, 4 à 5 familles. Ces chiffres sont sensiblement inférieurs à ceux d'un recensement établi en 1776 et dont il sera parlé plus loin qui énumère 1984 habitants.

Enfin, lorsque les Anglais s'emparèrent de la colonie en 1778, ils expulsèrent trois ou quatre officiers, 31 soldats et 1.400 habitants ⁷⁴.

La population des îles était pour une forte part une population errante ; Après le « grand dérangement » de 1755, les Acadiens restèrent pendant plus de vingt ans dans une continuelle agitation. Beaucoup vinrent à Saint-Pierre et Miquelon au cours d'extraordinaires voyages mais ils ne firent que passer. Citons, par exemple entre beaucoup d'autres, le cas d'Augustin Benoit. Né en Acadie, il céda aux conseils des officiers de Louisbourg et des missionnaires et émigra vers 1750 à l'île Saint-Jean où il se fit pêcheur. Il fut déporté en France en 1759 pendant que ses parents d'Acadie étaient dispersés dans le Massachusetts. en 1763, il partit de Saint-Malo pour les îles Falkland ou Malouines avec sa femme, son fils et sa belle-sœur. La colonie des Malouines ne réussit pas mieux que le Kourou. Elle fut abandonnée le 1^{er} avril 1767. Les colons français, parmi lesquels se trouvaient plusieurs compatriotes de Benoît, furent transportés à Montevideo où ils furent embarqués cinq mois plus tard, pour Cadix, en compagnie de deux cents cinquante jésuites, chassés des colonies espagnoles. Benoit revint péniblement et lentement à Saint-Malo ; en 1775, il fut transporté, sur sa demande, à Saint-Pierre et Miquelon avec sa famille qui s'était accrue de quelques enfants depuis 1767 et comptait dix personnes ⁷⁵. Trois ans plus tard, il fut expédié en France par les Anglais, avec tous les habitants de la colonie. Au cours de ses voyages autour du monde, Benoit put rencontrer Clermont, proscrit de l'île Royale, passé à Saint-Pierre en 1763 ou 1764, émigré aux îles Malouines en 1765, revenu à Saint-Malo où il demanda d'être transféré à l'établissement acadien d'Archigny, en Poitou ⁷⁶.

Tous les Acadiens n'eurent pas l'humeur aussi vagabonde. Plusieurs se résignèrent à défricher les terres de Miquelon ; d'autres se firent pêcheurs à Saint-Pierre.

⁷³ Arch. d'Ille-et-Vilaine : dépôt de Saint-Malo. Amiralat : rôles des navires nommés ci-dessus et rôles du *Prince-Eugène* et de la *Reine du Midi* de Granville, de 1763, 1764, 1768. La collection des rôles est incomplète.

⁷⁴ Lauvrière, *Tragédie d'un peuple*, II, 204-215. Un assez grand nombre d'habitants échappèrent, comme nous le dirons, aux proscrits de 1778. Certains documents portent le total de la population à 1932.

⁷⁵ Recensement de La Roque, p. 46. – P. Gaudet, *Généalogies Acadiennes*, p. 134-137, 165, 186, 190. – *Arch. des Colonies*, B. 152 ; f^{os} 166, 175, 390. – Mss. 1480 de la Bibliothèque de Bordeaux, p. 546-547. – Arch. de la Marine à Brest, fonds de Saint-Servan, B. 152, f^o 166.

⁷⁶ P. Gaudet, *Généalogies Acadienne*, p. 171. – *Arch. des Colonies*, B. 149 f^o 486.

ADMINISTRATION ETAT, DE LA COLONIE

Les anciens Acadiens, les proscrits des îles, les marchands basques, les matelots normands et bretons émigrés à Saint-Pierre et Miquelon furent guidés et encouragés, comme les habitants de Plaisance transportés à Louisbourg en 1715, par les officiers et les fonctionnaires de la colonie qui étaient pour la plupart d'origine canadienne. Dangeac et l'Espérance étaient entourés de parents et d'amis venus comme eux de l'île Royale : Louis-Benjamin de La Boucherie-Fromenteau, qui épousa l'une des filles du gouverneur et devint l'un de ses lieutenants ; Georges Dangeac de la Loge, autre lieutenant de la petite garnison qui paraît avoir été copieusement pourvue d'officiers ; Charles-Gabriel-Jean de Coux, fils d'un ingénieur de Louisbourg et neveu de l'Espérance, nommé cadet à l'aiguillette, en 1765.

Le commissaire de la marine Barbel était un ancien agent de l'intendant du Canada ; son successeur, en 1766, Beaudéduit avait fait partie du Conseil supérieur de l'île Royale. Le chirurgien de la garnison Blaise-André Arnoux, était fils d'un médecin de l'hôpital de Québec ; les capitaines du port Pierre Gautier et Antoine Rodrigue étaient des « proscrits des îles » ; Gautier négociant et armateur à l'île Royale, avait jadis armé à ses frais à Louisbourg, des navires pour le service du roi ⁷⁷ ; Rodrigue, également négociant, avait siégé au conseil de Louisbourg. Les plus notables marchands : Jacques Vigneau dit Maurice, Sylvain Duplex, avaient donné à l'île Royale des témoignages de leur patriotisme.

Dangeac, mis à la retraite en 1773 ⁷⁸, fut remplacé par le baron de l'Espérance qui aima, comme lui, à fréquenter les familles Acadiennes : son nom figure à de nombreuses pages du registre des baptêmes et des mariages de Miquelon, car il acceptait volontiers d'être témoin ou parrain. Veuf en 1770 de Anne-Claire Dupont de Renon ⁷⁹, il épousa en 1775, Jeanne-Françoise Rodrigue, l'une des filles du capitaine du port ⁸⁰.

Le service religieux fut assuré dès 1763 par deux anciens Jésuites, les Pères de Bonnecamps et Ardillier, venus avec le gouverneur Dangeac, en qualité d'aumôniers de la garnison et qui exercèrent les fonctions curiales, le premier à Saint-Pierre, le second à Miquelon. En 1765, les îles furent érigées en Préfecture apostolique et confiées à la congrégation des Pères du Saint-Esprit qui a continué jusqu'à nos jours à desservir les églises de la colonie. Au mois de septembre 1767, Julien Becquet, préfet apostolique, et J.-B. Paradis, vice-préfet remplacèrent Bonnecamps et Ardillier ⁸¹. Six ans plus tard l'abbé Becquet, malade et fatigué, voulut rentrer en France ; le 22 octobre 1773, le gouverneur l'Espérance demanda au ministre en termes très pressants de ne pas autoriser le départ de cet excellent missionnaire qui rendait des services de toutes sortes à la colonie ⁸², mais les motifs invoqués par l'abbé Becquet ne permettaient pas d'écarter sa demande ; il fut remplacé par l'abbé J.-J. Bougret qui desservit la paroisse de Saint-Pierre jusqu'à 1778. Les missionnaires recevaient des pensions de 800 à 900 livres ; leurs paroissiens leur donnaient une part du produit de la pêche,

⁷⁷ Les Gautier qui jouèrent un beau rôle militaire et commercial en Acadie et à l'île Royale, descendaient d'un colon venu d'Aix-en-Provence. Leur homonyme Simon Gautier, né à Vains, propriétaire d'un établissement de pêche à l'île St-Jean fut déporté en 1759 et mourut à Saint-Servan le 7 juin 1760 (cf. Casgrain, *Ile Saint-Jean* et *Etat Civil de Saint-Servan*).

⁷⁸ Dangeac se retira en Saintonge, à Soubise (Charente-Inférieure) avec deux filles non mariées qui reçurent après sa mort une pension de 500 livres réduite en 1791 à 150 livres (Archives nationales Marine, B. 189). Le traitement de l'Espérance fut fixé à 8.000 livres ; auparavant il touchait comme capitaine 3.000 l.

⁷⁹ La pierre tombale de Mme de l'Espérance, en granit rouge rongé par le temps subsiste encore à Miquelon ; c'est le seul vestige de la domination française antérieur à la Révolution (*Nova Francia*, tome 1. année 1925, p. 231, 278).

⁸⁰ Le contrat de mariage fut passé le 14 mars devant le préfet apostolique faisant fonction du notaire (Arch. du Ministère des Colonies, G 3 478).

⁸¹ Père Albert David, *Les missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XV^e siècle*, Mamers, 1926, in-8°, p. 45-46. En informant Dangeac de la nomination de Becquet et de Paradis, le ministre l'avertit qu'il pouvait renvoyer en France Bonnecamps et Ardillier (Arch. des Colonies, B. 123. f° 9). Ces deux prêtres étaient munis de « pouvoirs » insuffisants donnés par l'évêque de La Rochelle bien que ces îles fussent toujours partie, en théorie, du diocèse de Québec, L'abbé de l'Isle Dieu, représentant de l'évêque canadien à Paris et très bien disposé à l'égard des Spiritains, fit donner les cures à ses protégés.

⁸² Arch. Nat., Colonies, C. 12, registre 6, f° 58.

offrande volontaire que le gouvernement refusa de laisser transformer en redevance obligatoire ⁸³. Les deux églises étaient de modestes constructions de bois, celle de Miquelon, élevée en 1763, dut être rebâtie pendant l'été de 1775. Les registres d'état civil des deux paroisses subsistent pour les années 1763 à 1778, sauf l'année 1776 ⁸⁴. Les actes de Saint-pierre qui remontent au 8 septembre 1763, concernent des familles de soldats de la garnison et de matelots ou de « graviers » venus pour la plupart des ports de la Manche ou du golfe de Biscaye ; on célébrait chaque année environ 36 baptêmes, 8 ou 9 mariages, 29 enterrements.

Les registres de Miquelon rédigés avec un soin particulier et un certain luxe de détails font connaître l'histoire de la formation de la population, plus stable que celle de Saint-Pierre, constituée par des pêcheurs et des cultivateurs. Le premier curé F.-P. Ardillier, inspiré par son nom patronymique, donna à son église naissante le nom d'un sanctuaire jadis célèbre de la ville de Saumur : Notre-Dame des Ardilliers. Son successeur, J.-B. Paradis, avait soin d'énumérer dans tous ses actes toutes ses qualités ; Vice-Préfet apostolique des îles Saint-Pierre et Miquelon chargé spécialement des fonctions curiales en l'isle de Miquelon. ».

Peut-être ce titre de vice-préfet lui donnait-il le goût des qualificatifs hors de proportion avec le territoire confié à son apostolat ; il nommait *ville* de Miquelon les pauvres cabanes qui entouraient sa chapelle et il appelait M. de Dangeac « gouverneur *généralissime* des îles Saint-Pierre et Miquelon ». Ce généralissime avait environ 30 hommes sous ses ordres.

Tenus dans la même forme que ceux des paroisses de l'ancienne France, les registres renferment cependant quelques actes d'un caractère exceptionnel : des déclarations d'époux portant qu'ils s'étaient mariés pendant leur fuite ou leur exil en pays protestant. En l'absence d'un prêtre, les fiancés avaient échangé leurs promesses devant des témoins laïcs avec l'engagement de les renouveler dès que les circonstances le permettraient. On sait que ces mariages, appelés parfois « mariages privés », sont parfaitement valides au point de vue du droit canonique ⁸⁵. Le curé de Miquelon n'eut garde de donner aux couples qui se présentèrent une bénédiction nuptiale qui aurait laissé planer un doute sur la moralité des époux et sur la légitimité de leurs enfants ; il se borna à transcrire les déclarations des époux et des témoins et à célébrer les cérémonies du mariage. Voici, par exemple, l'acte concernant des Acadiens arrivés des rives du détroit de Canceau. « L'an de grâce 1766, le 30^e jour du mois de May, je soussigné, prêtre, aumônier du Roi, et curé de la paroisse de N.-D. des Ardilliers de l'isle de Miquelon, ay conféré la cérémonie du mariage à Joseph Babin, fils légitime de Jean Babin, natif de l'Acadie, et de Marguerite Bourg, son épouse, native du même endroit, et à Françoise Dugas, fille légitime du sieur Joseph Dugas, natif de l'Acadie, et de Marguerite Leblanc, du même pays, déjà joints en mariage à Shédaboutou, le 28^e jour du mois de Décembre de l'année 1769, du consentement de leurs parents et en présence de témoins avec promesse de se présenter en face d'église dès qu'ils pourront, ce qu'ils ont fait en présence de Jacob Maurice, habitant Miquelon, de Abraham Dugas, et de M. Blanchard, capitaine de vaisseau, soussigné, témoins ».

Quelques mariages privés avaient été célébrés dans des conditions particulières. L'abbé Ardillier enregistra que des époux avaient été « légitimement mariés » par Joseph Guéguen ou par Jean Terriau. Ces deux Acadiens étaient de simples laïcs mais ils étaient plus instruits que la plupart de leurs compatriotes. Guégen, né à Morlaix, avait fait quelques études sous la direction de son

⁸³ En 1767, l'abbé de l'île-Dieu exposa au ministre que les missionnaires de l'île Royale « avaient un petit droit de dîme par forme d'offrande ou d'oblation » ; il demandait le rétablissement de ce droit. L'exposé n'était pas exact. A l'île Royale, les missionnaires avaient essayé plusieurs fois de faire transformer en un *droit de dîme* les offrandes volontaires des habitants ; l'administration avait toujours refusé comme elle le fit encore à Saint-Pierre et Miquelon (Arch. nat., Colonies, C12, reg. 2, f^o 151).

⁸⁴ Ces registres sont conservés aux archives du ministère des Colonies, série G1. Le registre original de Miquelon ouvert le 16 octobre 1753 et s'étendant jusqu'à la fin de 1771, fut apporté à Rochefort par les exilés de 1778. Il passa plus tard aux archives de la Charente-Inférieure à la Rochelle et il a été enfin récemment restitué à la Mairie de Miquelon. M. C. Lart, de Sidmouth, a bien voulu nous communiquer une excellente copie de ce volume.

⁸⁵ Les habitants de l'Amérique du Nord où les prêtres étaient rares, connaissaient bien les mariages privés. On trouve dans les registres d'état civil de Saint-Servan, à la date du 30 novembre 1720 l'enregistrement d'un mariage contracté en 1718 à la côte de Chapeau-Rouge par J. Salomon, de St-Jean de Luz, et Françoise Delafosse, de Toulouse. Les époux déclarèrent qu'ils avaient refusé les services d'un ministre protestant anglais. – Au Canada, des mariages furent aussi célébrés « en face de notre Mère la Sainte Eglise ». mais sans prêtre (cf., C. de Bonnault, *La vie religieuse dans les paroisses rurales canadiennes*, dans le *Bulletin des Recherches historiques* de Québec, novembre 1934, p. 637.

compatriote, l'abbé Manach, missionnaire en Acadie, qui désirait le conduire au sacerdoce ⁸⁶. Vraisemblablement, Terriau et Guéguen avaient renseigné les fiancés sur les prescriptions de l'église catholique et présidé à l'échange de leurs serments.

De nombreux enfants nés dans des régions dépourvues d'églises et de prêtres avaient été ondoyés par leurs parents. L'abbé leur conféra les « cérémonies » du baptême. Les registres renferment trois enregistrements de mariages privés en 1763 (depuis le 16 octobre) ; deux en 1764 ; cinq en 1765 ; dix en 1766 ; on y trouve 31 cérémonies de baptêmes en 1763, 19 en 1764 : 26 en 1765 ; 27 en 1766. Tous ces actes sont des témoignages de la dispersion des familles Acadiennes ; les Vignaud se marièrent ou eurent des enfants dans le Massachusetts, en Pennsylvanie, dans la Caroline et à Shédaboutou, les Chiasson à Tracadre (Ile Saint-Jean) et à Beauséjour.

Après 1767, le curé de Miquelon n'eut plus à enregistrer de mariages de ce genre, car l'expulsion faite par ordre de Choiseul détourna les Acadiens d'Amérique de venir dans la Colonie ⁸⁷. Le plus grand nombre des actes concerne des familles proscrites au « grand dérangement » ; on trouve aussi les noms de quelques soldats de la garnison et de marchands basques. La Normandie n'est représentée que par René Mélais, né à Juilley, dans l'Avranchin, marié le 19 juin 1771, à Marguerite Dugas, Acadienne ⁸⁸.

Les registres de Saint-Pierre donnent les noms de plus nombreux européens, mais bien peu fondèrent des familles. En ce temps comme de nos jours, les marins et les pêcheurs n'allaient pas à Saint-Pierre pour se marier ; ils auraient difficilement trouvé des épouses, car dans cette colonie, comme dans toutes les colonies naissantes, les femmes étaient rares.

Le nombre de naissances était faible : à Miquelon, 20 ou 30 par an en moyenne, de 1764 à 1771, mais la population augmentait par l'arrivée de nouveaux habitants. On put constater dès 1769 ou 1770, que le gouverneur Dangeac avait été trop sévère dans ses pronostics et que la colonie pouvait procurer des moyens d'existence à plus de quarante familles. Si les Acadiens d'Amérique renonçaient à venir, ceux de France continuaient à arriver de Cherbourg ⁸⁹, de Saint-Malo, de Bellisle ; d'autres venaient à bord des navires terre-neuvas de Jersey. Les proscrits des îles mieux préparés que les Acadiens à la pêche et aux divers commerces qui s'y rapportent étaient particulièrement nombreux. Charles Douville, fils du premier habitant de l'île Saint-Jean que nous avons donné dans un précédent chapitre était à Saint-Pierre en 1765 ⁹⁰. Cette famille se partagea entre Saint-Pierre et Saint-Malo comme aussi les familles Debon, de Malvillain, Rosse, Dupont, destinées à tenir un rang honorable dans la vie commerciale et maritime de la métropole et de la colonie.

En plus de la pêche, les Saint-Pierrais se livraient à une industrie aussi aléatoire mais peut-être plus rémunératrice : la contrebande. On sait que l'Angleterre se réservait le monopole des relations commerciales avec ses colonies ; elle veillait à la garde de son privilège avec l'inflexible rigueur qui allait provoquer, quelques années plus tard l'insurrection des Etats de la Nouvelle Angleterre. Les contrebandiers anglais qui transportaient des marchandises interdites trouvèrent à Saint-Pierre, une relâche commode et un abri sûr.

⁸⁶ Joseph Guéguen, né à Morlaix en 1741, mourut à Cocagne, (Nouveau Brunswick) après avoir fait une fortune considérable dans le commerce des pelletteries (cf. *Joseph Guéguen*, par L. Le Guennec, dans *l'Apôtre*. Bulletin de la paroisse de Saint-Mélaine de Morlaix de novembre 1925.). – Joseph Guéguen est appelé par erreur Jacques dans le recensement des Acadiens de Saint-Pierre et Miquelon dressé en 1767. – L'île Saint-Jean étant dépourvue de prêtres, l'évêque de Québec autorisa en 1785 un laïc, Jean Doucette, « à recevoir les consentements de mariage des personnes qui voulaient contracter pourvu qu'il n'y eut entre elles aucun empêchement de parenté ou d'affinité ». Tétu, *Evêques de Québec*, p. 376.

⁸⁷ En 1769, il conféra les cérémonies baptismales à un petit indien micmaque ondoyé l'année précédente à Terre-Neuve et à deux enfants des familles Vignaud et Hébert nés en juin et juillet 1768 à bord des navires qui ramenaient à Saint-Pierre les Acadiens malencontreusement envoyés en France l'année précédente.

⁸⁸ Les témoins de Mélays étaient Pierre Tournié, boulanger, et André Paris, probablement des compatriotes résidant à Miquelon. – Peut-être doit-on compter comme normand Pierre Le Male, « natif de Saint-Cenier, qui étant prisonnier en Angleterre, avait épousé l'Acadienne Marie Cormier, également prisonnière. Le curé de Miquelon fit « les cérémonies et prières accoutumées » le 26 août 1764. – Les registres d'état civil de Saint-Pierre renferment des actes concernant des originaires de Carolles, Celland, Granville, la Haye-Pesnel, Mesnil-Ozenne, St-Aubin des Préaux, St-Pair, St-Quentin (Manche).

⁸⁹ Les Acadiens de Cherbourg demandaient, en 1773, à passer à Saint-Pierre. On soupçonnait que Charles Dentremont, leur chef, avait caché quelques objets précieux en Acadie et qu'il essayait de trouver un moyen pour aller les chercher (Arch. du Calv., C. 1019-1020. – Mss. 1480 de la Bibl. de Bordeaux, p. 354).

⁹⁰ Registre des baptêmes de Miquelon, acte du 17 déc. 1765.

Bien entendu, les habitants s'associèrent à leurs opérations et eurent part à leurs gains⁹¹. De nos jours, pendant toute la durée de la prohibition des boissons alcooliques aux Etats-Unis, la contrebande a fleuri de nouveau à Saint-Pierre et Miquelon avec ses pittoresques aventures et ses magnifiques profits.

La contrebande avait sur la grande pêche l'avantage de n'être pas une industrie saisonnière : elle durait toute l'année. Une partie des marchands et des marins qui la pratiquaient étaient établis à demeure dans les îles.

Cependant, la grande pêche était la raison d'être de la colonie qui n'aurait pu subsister si nos marins n'avaient pas repris la route de Terre-Neuve. Notre gouvernement avait fait de la restauration de la grande pêche la condition essentielle de la cessation des hostilités et sans attendre la signature du traité il annonça aux négociants de tous les ports qu'ils pouvaient reprendre les armements et compter sur l'abri de Saint-Pierre et Miquelon. Plusieurs ports français, notamment ceux de Granville, Saint-Malo, les Sables-D'Olonne, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, vivaient de la pêche à Terre-Neuve plus que tout autre commerce. Les habitants de ces villes et des paroisses voisines pratiquaient depuis plus de deux siècles le métier de pêcheur et le préféraient à tout autre, si dur qu'il fut.

Le feu venait à peine de cesser en Amérique et en Europe, que nos marins s'efforçaient de reprendre la route de Terre-Neuve. Le 30 janvier 1763, les armateurs de Granville, qui annonçaient l'intention d'équiper 10 à 12 navires, demandèrent au ministre de leur obtenir des passeports du gouvernement anglais. Quelques jours plus tard, le 6 février, ils portaient à 30 le nombre de leurs navires en armement pour le Grand Banc, plus 11 ou 12 destinés à la pêche de la « morue séchée » sur les côtes de Terre-Neuve. 1.000 hommes, peut-être 1.500, seraient employés sur les navires⁹².

Les matelots ne manquaient pas. Aux milliers de prisonniers revenus des pontons anglais se joignaient les Acadiens et les proscrits des îles entassés dans les ports, désœuvrés et justement mécontents de leur sort.

Mais nos armateurs et nos marins rencontrèrent des difficultés imprévues, particulièrement ceux qui allaient pêcher sur les côtes de Terre-Neuve et qui pratiquaient l'industrie de la « morue séchée ». Ce fut alors qu'éclata, de façon aiguë, le litige du *French Shore* ou *Treaty Shore* qui, pendant cent cinquante ans, devait tant occuper les diplomates Français et Anglais. On ne peut songer à exposer ici la longue histoire de cette question difficile et complexe, mais il est impossible de ne pas rappeler ses éléments essentiels⁹³.

Le traité de Versailles de 1763 reconnut les droits de la France sur une partie des côtes de Terre-Neuve tels qu'ils avaient été fixés en 1713 par le traité d'Utrecht et tels qu'ils avaient été exercés jusqu'à l'ouverture des hostilités en 1758. Le traité d'Utrecht qui attribuait à l'Angleterre, l'île de Terre-Neuve, réserva à la France le droit de prendre et de sécher du poisson sur toute l'étendue de la côte « depuis le lieu appelé cap de Bonavista jusqu'à l'extrémité septentrionale de ladite île, et de là en suivant la partie occidentale, jusqu'au lieu appelé pointe Riche ». Les Français ne pouvaient « fortifier aucun lieu, ni y établir aucune habitation en façon quelconque, si ce n'est des échafauds et cabanes nécessaires et usitées pour sécher le poisson ».

Jusqu'à 1758, nos pêcheurs ne furent pas inquiétés ; les pêcheurs anglais s'éloignaient des côtes françaises (french shore) dès que nos compatriotes arrivaient ; ils respectaient les échafauds, les cabanes, les barques que nos marins laissaient sur la côte conformément à un usage séculaire et qu'ils retrouvaient l'année suivante.

Le traité de 1763 déçut une bonne partie du peuple anglais qui aurait voulu faire disparaître tous les vestiges de la puissance française sur les côtes et dans les mers de l'Amérique du Nord. Les

⁹¹ Inventaire des Archives Coloniales de Londres dans le *Rapport* de 1894 sur les Archives du Canada, p. 266, 280, 334, 338, 345, etc. ...

⁹² Arch. nat. Colonies, C 12 1, f^{os} 14 et 17. – Les deux requêtes furent signées par les armateurs René Perrée, Bretel, Lé Marié des Landelles, Gallien des Naudières, Blanquerie-Hugon, Desaulnays Lucas, Desnos-Clément, la Cour-Hougou, Dauxais-Raciquot ; F.-A. Fougeray ; Poisson de Jablains, De la Rue-Clément, Le Prey-Hugon, Girard, l'ainé, le Mengnonnet, l'Hermitage, du hamel-Grandpré ; Esnoul ; Hugon-Grandjardin.

⁹³ D'après l'excellent exposé donné par E. Daubigny, *Choiseul et la France d'outre-mer*, Paris, 1892, in 8°, p. 296-327.

marins français qui, en 1763, voulurent reprendre la pêche dans les conditions fixées par le traité et, par conséquent, exercer sur les côtes de l'île la pêche *exclusive* en notre faveur, se heurtèrent à l'opposition bruyante et violente des habitants de Terre-Neuve et des armateurs de la métropole qui exigeaient la pêche *concurrente*, c'est-à-dire la pêche par les marins des deux nations sans aucune réserve ou privilège en faveur des français. Choiseul défendit les droits de la France avec autant d'énergie que de talent. Il alla jusqu'à faire dire au ministre anglais que, si fatiguée que fut la France par la dernière guerre, « le Roi ne balancerait pas à la recommencer avec un aussi juste motif ». Lord Halifax, chef du ministère anglais, comprenait que cette menace n'était pas vaine ; il savait que Choiseul n'avait pas pris son parti de l'humiliation du traité de Versailles et qu'il attendait l'occasion de recommencer la lutte. Lors Halifax désirait le maintien de la paix très avantageuse à son pays, mais il craignait l'opinion publique animée par son rival, Pitt, chef des intransigeants ; un de ses ministres avait d'ailleurs promis à la Chambre des Communes de soutenir la thèse de la pêche concurrente. Il est juste de reconnaître que les droits de la France entravaient le développement de la colonie de Terre-Neuve. En 1713, l'intérieur de l'île était désert ; les côtes du Nord-Est et de l'Ouest n'étaient fréquentées que par les pêcheurs français. Mais l'île se peuplait peu à peu, refusaient d'admettre qu'un territoire britannique fut privé au profit d'une nation ennemie de la jouissance et de l'usage de la plus grande partie de son littoral ⁹⁴.

Dès la première campagne de pêche qui suivit la cessation des hostilités, les capitaines morutiers se heurtèrent à l'opposition des insulaires plus ou moins ouvertement soutenus par les officiers de la marine britannique. A leur retour en France, les capitaines déposèrent dans les greffes des amirautés de longs rapports sur les dommages qu'ils avaient subis. A Saint-Malo du 3 novembre 1763 au 19 janvier 1764, on reçut entre autres, les déclarations de Joseph Labbé des Renaudais, capitaine du navire malouin *La Charmante*, et de deux capitaines granvillais François Billard, du *Protée*, et Forterie-Valmont, de la *Marie-Anne* ⁹⁵. Tous trois rapportèrent à peu près les mêmes faits. Les habitants de Terre-Neuve s'étaient emparé des graves aménagées par nos pêcheurs, de sorte que dans certaines baies étroites il avait été impossible de faire sécher le poisson ; un officier de la frégate britannique *Terpsichore* avait signifié qu'en exécution des ordres de son gouvernement et en dépit de l'usage immémorial, il brûlerait toutes les chaloupes et ustensiles de pêche qui resteraient sur le rivage ; interprétant dans le sens le plus étroit le fameux article XIII du traité d'Utrecht, les officiers anglais ne prétendaient épargner que les échafauds et les cabanes. Les sentiments manifestés par les habitants du pays devaient faire craindre que cabanes et échafauds ne seraient pas respectés : ils ne le furent pas en effet. Des doléances analogues à celles de leurs compatriotes Billard et Forterie-Valmont, furent adressées au ministre par J. Macey de la *Sainte-Anne* et par Tanquerey-Deschamps du *Jean-Joseph*. Les mêmes plaintes se renouvelèrent au cours des années suivantes : mentionnons par exemple, entre beaucoup d'autres, les requêtes présentées en 1772 par les armateurs ou capitaines granvillais Thomas Le Tourneur, de la *Gloire*, Pigeon-Litan, de la *Reine-Esther*, P.-J. Lempereur, de l'*Empereur*, Barthélémy Fouqueray, du *Mars* ⁹⁶.

Les négociants de Saint-Malo et de Granville délèguèrent deux d'entre eux, Magon et Bretel, pour aller suivre à Londres, les conversations engagées sur leur demande avec le gouvernement anglais ⁹⁷ ; ils furent bien accueillis mais les négociations diplomatiques n'aboutirent qu'à des conseils de modération donnés au gouverneur de Terre-Neuve et aux commandants des vaisseaux britanniques, conseils qui ne furent guère écoutés.

⁹⁴ La guerre dura plus longtemps dans les parages de Terre-Neuve que dans le reste de l'Amérique. Au mois de juin 1762, une petite escadre, commandée par M. de Ternay, détruisit 460 bateaux sur les bancs ; la ville de St-Jean de Terre-Neuve fut prise le 24 juin, mais dès le 20 septembre, le détachement qui occupait la ville et le territoire voisin fut forcé de capituler.

⁹⁵ Arch. d'Ille-et-Vilaine. Dépôt de Saint-Malo, Amirauté, Registre des rapports des capitaines coté provisoirement C 4 354.

⁹⁶ Arch. nat. Colonies, C. 12 1, f° 34 et C. 12 3 f° 205, 208.

⁹⁷ Les armateurs malouins avaient d'abord choisi l'un d'entre eux, René-Auguste de Chateaubriand qui connaissait bien la Question de Terre-Neuve. Ce gentilhomme ruiné était en train de rétablir la fortune de sa famille en faisant le commerce maritime. Dès 1739, il conduisait des navires au Petit-Nord et en 1763, devenu armateur, il envoyait à Terre-Neuve son *Apolline*, ainsi nommée en l'honneur de sa femme Apolline de Bédée. Le père du futur auteur du *Génie du Christianisme* n'accepta pas d'aller à Londres, estimant qu'il compromettrait sa qualité de gentilhomme en prenant ostensiblement part aux opérations d'une mission commerciale mais il fournit au ministre un mémoire intéressant.

Les Anglais ne bornèrent pas leurs vexations au *French Shore*. Ils prétendirent même interdire à nos matelots de pêcher dans le canal qui sépare Saint-Pierre de Terre-Neuve ; ce canal, disaient-ils, était compris dans les eaux territoriales de leur colonie. Les plaintes sur les violences de nos rivaux qui saisissaient les barques et arrêtaient les matelots, se rencontrent à chaque page de la correspondance des gouverneurs Dangeac et l'Espérance. Lorsque nos colons eurent épuisé les maigres ressources forestières de la petite Miquelon, il leur fut défendu d'aller chercher dans les forêts de l'île anglaise le bois nécessaire pour la construction des bâtiments de pêche et des maisons⁹⁸ ; le ravitaillement de la population par les marchands de la Nouvelle Angleterre fut entravé ; enfin le gouvernement anglais empêcha qu'aucun vaisseau de guerre français vint croiser dans les eaux de Terre-Neuve. Nos pêcheurs étaient sans défense aux brutalités de leurs adversaires. Pour qu'ils pussent exercer leur métier sans être exposés à d'humiliants affronts, il fallut attendre jusqu'au traité de Versailles du 3 septembre 1783 qui termina la guerre victorieuse de l'Indépendance américaine.

Et cependant, en dépit du mauvais vouloir des Anglais, la pêche française se rétablit. Un ouvrage récent porte à 15.000 le nombre des marins français qui seraient allés, chaque année, sur les bancs de Terre-Neuve ; la pêche aurait atteint 500.000 quintaux⁹⁹. Ces chiffres paraissent trop forts ; des écrivains du XVIII^e siècle n'ont compté que 264 navires, 1.387 barques et 9.403 marins ; ailleurs, on parle de 220 bâtiments armés pour les bancs (pêche de la morue verte) jaugeant 8.830 tonneaux et montés par 1.700 marins ; la pêche de la « morue sèche » pratiquée à Terre-Neuve et sur les côtes employait 114 navires jaugeant 15.590 tonneaux et transportant 8.022 matelots, pêcheurs et ouvriers¹⁰⁰. En ce qui concerne spécialement Saint-Pierre et Miquelon on a un état dressé en 1768 : 33 navires venus de France repartirent avec les produits de leur pêche, 6 pour les îles d'Amérique et 27 pour la France métropolitaine à destination des ports du Havre, Granville, Saint-Malo, Argenton (près de Brest) La Rochelle, Bordeaux, Bayonne et Saint-Jean de Luz. Ils portaient en France 21.232 quintaux de morue sèche et 5.180 quintaux de morue verte¹⁰¹. Les habitants de Saint-Pierre n'étaient pas en état de faire des armements ; ils servaient sur les navires venus de France ou travaillaient comme « graviers » ; beaucoup avaient des chaloupes et pratiquaient la petite pêche côtière.

En 1768, l'astronome Cassini s'amusa à les regarder pêcher et à dessiner leurs petits bateaux à une voile carrée : « L'équipage n'est jamais composé que de deux pêcheurs et ordinairement d'un chien, leur compagnon et leur serviteur fidèle. Ils tuent à coups de fusil les goélands et autres oiseaux de mer dont ils font leur soupe ; le chien se jette à la nage et rapporte l'oiseau ».

La colonie s'organisait peu à peu. Elle était administrée par un gouverneur, Dangeac, aux appointements de 10.000 livres, remplacé en 1773 par le baron de l'Espérance, précédemment commandant de Miquelon, et par un ordonnateur. La garnison comprenait trois ou quatre officiers et une trentaine de sous-officiers et de soldats. L'Angleterre n'avait pas voulu autoriser la présence d'un effectif plus considérable. Cette petite troupe, qui était rarement au complet, était chargée de faire régner une bonne police dans les deux îles. Elle paraît y avoir facilement réussi. La correspondance des gouverneurs pleine de détails sur les événements même les plus minimes de la colonie ne mentionne aucun crime, aucun délit, ni même aucun incident grave. Le gouverneur avait le droit d'expulser les habitants indésirables. Nous n'avons trouvé dans la volumineuse correspondance conservée dans les Archives coloniales de Paris, qu'un seul cas où le gouverneur usa de ce droit ; il montra en cette circonstance un extrême souci de maintenir à Saint-Pierre, des mœurs plus rigides que dans la plupart des agglomérations maritimes. Le 21 octobre 1769, Dangeac avertit qu'il venait de renvoyer en France une jeune fille venue comme servante : « Elle a produit un fruit précoce ; comme cette fille a toujours été nourrie aux dépens du Roi depuis son accident et cet état lui paraît assez doux

⁹⁸ Dans un long rapport fourni au ministre le 1^{er} décembre 1775 par le baron de l'Espérance, le nouveau gouverneur insistait sur cette grosse question : il estimait que la colonie devrait disparaître s'il était impossible d'aller couper du bois à Terre-Neuve.

⁹⁹ Perret, *Géographie de Terre-Neuve*, p. 239. – On lit dans une très substantielle et intéressante *Esquisse d'une histoire générale de Saint-Pierre et Miquelon*, de M. A. Martineau, que chaque été 10.000 matelots, la plupart de Granville, venaient à Saint-Pierre (*Rev. d'Hist. des Colonies*, Année 1928, p. 683). Ce chiffre de 10.000 peut s'appliquer à l'ensemble des pêcheurs de morue en y comprenant ceux du grand banc, mais tous ne venaient pas à St-Pierre et il n'y en avait pas 10.000, à beaucoup près, sur les navires armés à Granville.

¹⁰⁰ Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce dans les deux Indes*. 5^e édit.. (1776), tome VI, p. 235 et suivantes

¹⁰¹ Arch. nat. Colonies C. 12 2

pour ne plus vouloir rentrer en service, je prends le parti de la faire embarquer pour éviter autant qu'il est en moi, le scandale dans cette petite colonie »¹⁰².

Les fonctionnaires étaient peu nombreux, médiocrement payés et peu occupés. La justice fut d'abord rendue par les officiers ; les missionnaires firent souvent fonction de notaires : des contrats de mariage, des testaments, quelques actes de vente furent passés devant « l'aumônier du Roi, curé de la paroisse Saint-Pierre » ; à ces titres le préfet apostolique, Becquet, avait soin d'ajouter celui de licencié en droit¹⁰³ ; les actes à dresser étaient rares, mais on peut remarquer que, conformément à l'usage normand des fiancés qui ne possédaient rien tenaient à faire dresser un contrat de mariage pour régler le sort du bien qu'ils espéraient acquérir. Le Roi entretenait deux missionnaires ou aumôniers, deux chirurgiens, deux boulangers et une sage-femme. Les frais d'administration et d'entretien des bâtiments montèrent en 1775 à 38.836 livres. Le gouverneur, après de multiples demandes, finit par obtenir, en 1771, l'établissement d'un hôpital ; il obtint le maintien de la sage-femme royale dont les services étaient indispensables à l'avenir de la colonie. « Les femmes y sont sujettes à donner deux enfants par couche », écrivait L'Espérance ; Le 28 mars 1770, la veuve Drouet, sage-femme, mourut : le gouverneur manda au ministre : « La perte de cette matrone et la fécondité des femmes dans cette partie nous obligent à vous représenter, Monseigneur, que son remplacement est un mal nécessaire »¹⁰⁴.

A partir de 1764, des terrains furent concédés aux émigrants pour faire des défrichements ou pour établir des échafaudages et des graves mais de nombreux concessionnaires se découragèrent et repassèrent en France. En 1776, Gaud Ravenel fils, enseigne de vaisseau, possédait un « habitation » à Miquelon mais il résidait à Granville ainsi que trois autres concessionnaires revenus à Bayonne et à Saint-Malo.

Le 1^{er} novembre 1776, le gouverneur l'Espérance et l'ordonnateur Alexandre-René Beaudéduit signèrent le dernier recensement établi avant la perte de la colonie¹⁰⁵. Les 1.208 habitants de Saint-Pierre (hommes, femmes et enfants), se partageaient également en 604 domiciliés et 604 non domiciliés mais qui passaient l'hiver dans l'île ; le nombre des pêcheurs et ouvriers estivants qui résidaient seulement pendant la période de pêche n'est pas donné. A Miquelon, les domiciliés étaient au nombre de 649 et celui des non domiciliés de 127. A Saint-Pierre existaient 130 maisons, 95 cabanes, 65 magasins, 15 étables, 29 échafauds, 41 graves, 47 goélettes, 1 bateau, 154 chaloupes, 50 bêtes à cornes, 5 chevaux, 26 moutons, 53 chèvres et 15 cochons. Miquelon possédait 107 maisons, 21 cabanes, 24 magasins, 64 étables, 23 échafauds, 59 graves, 20 goélettes, 71 chaloupes, 39 canots, 222 bêtes à cornes, 73 chevaux et 106 moutons. Le recensement énumère tous les membres de chaque famille et leurs serviteurs ou employés et fait connaître ce que le ménage possédait. Voici à titre d'exemple, ce que l'on trouvait dans les familles que nous avons plusieurs fois nommées : la veuve Douville habitait avec son fils et ses deux filles ; elle employait 4 pêcheurs et possédait 3 chaloupes et 2 canots ; elle avait 150 quintaux de morue, 4 barriques d'huile, 2 livres de sel et une chèvre.

Chez Jacques Douville et sa femme, vivaient leurs deux garçons et leurs trois filles, trois pêcheurs et un domestique ; il y avait une chaloupe, un canot et 420 quintaux de morue.

La famille de Pierre Dupont et de Geneviève Le Tourneur comprenait deux garçons et six filles, une servante et cinq pêcheurs. Un bateau ponté faisant la pêche en mer et un autre pêchant le long des côtes de Saint-Pierre avaient permis de recueillir 660 quintaux de morue et six barriques à huile.

¹⁰² Arch. nat., Colonies, 612, 3 ; f^{os} 61-62.

¹⁰³ Arch. du ministère des Colonies, notariat de St-Pierre, G. 3, 478.

¹⁰⁴ Arch. nat., Colonies, C. 12 3 f^o 70 et C. 12 6 ; f^o 170.

¹⁰⁵ Arch. du ministère des Colonies, série G. 2, carton 467. – Après la conquête de St-Pierre par les Anglais, le baron de l'Espérance établit d'après le recensement de 1776 un état des pertes subies par les colons. Les chiffres donnés par les deux documents présentent souvent des différences notables.

Auprès de Dupont habitaient leurs parents, les Debon, qui furent associés à toutes leurs épreuves et à leurs succès en Amérique et en France ¹⁰⁶. Le baron et la baronne de l'Espérance n'avaient qu'un seul domestique mais ils possédaient un troupeau qui, au milieu de la médiocrité générale, pouvait passer pour opulent : deux vaches, deux veaux, quatre chèvres, sept moutons, cinq cochons.

Ce recensement montre que douze ans après la prise de possession la colonie n'était pas parvenue à la prospérité. Les lettres des gouverneurs sont plus significatives encore. La vie était pénible à Saint-Pierre et les habitants n'étaient pas assurés de pouvoir gagner leur vie. Dangeac aimait ses administrés et il ne cessait de les recommander à la bienveillance du ministre.

« Depuis que je suis au monde, j'ai vu faire la pêche de la morue. Cette branche de commerce est sans doute très avantageuse pour l'Etat et fournit un débouché considérable à bien des articles de consommation dont, sans elle, la métropole se trouverait chargée ; mais cette même branche n'est fructueuse que pour les armateurs et les fournisseurs et je puis vous assurer, Monseigneur, que je n'ai pas vu un seul habitant sédentaire faire pêche de la morue (soit à Terre-Neuve, soit à l'île Royale) qui ait laissé à sa mort du pain à ses enfants. Il en est de même des Anglais établis à Terre-Neuve qui exercent la pêche ; ils sont réellement esclaves des fournisseurs d'Europe et toujours redevables envers eux de deux années de fournitures ». Et l'année suivante, annonçant le départ des familles de deux capitaines de navires, Guillaume et Desroches et Pierre Dupont, il racontait que ces deux anciens habitants de l'île Royale, tous deux excellents travailleurs, n'étaient pas dans l'indigence, mais qu'ils voulaient éviter la misère à laquelle étaient inévitablement condamnés tous les colons qui resteraient à Saint-Pierre sans autre ressource que celle de la pêche. Il était impossible de conserver des hommes sur ce « rocher ingrat » si on ne leur accordait des secours, au moins du pain ¹⁰⁷.

En 1777, le montant des prêts faits aux colons par le trésor royal s'élevait à 188.683 livres ; le gouverneur estimait que 138.389 livres devaient être considérées comme perdues à raison de l'insolvabilité des emprunteurs ; pour 168.306 l. le recouvrement était fort douteux ; 31.988 l. seulement pourraient être payées mais on devrait accorder aux débiteurs de longs délais. Le gouverneur observait justement que ces dépenses étaient peu de chose auprès de ce qu'avait coûté la fondation de la plupart des colonies et surtout des services que Saint-Pierre et Miquelon rendait au commerce français ¹⁰⁸.

Toutes ces données fragmentaires sur l'état de la colonie sont confirmées par un rapport général qui peut être tenu pour fidèle et exact, étant donné les circonstances qui le firent rédiger. En 1769, un habitant d'Halifax, nommé Woodmass fut chargé par le gouverneur de la Nouvelle-Écosse, d'aller inspecter nos îles. Les Anglais craignaient que des fortifications eussent été élevées et que la contrebande commerciale fut protégée par les fonctionnaires et prît un développement inquiétant. Woodmass alla faire visite au gouverneur Dangeac qui le laissa procéder à son enquête ¹⁰⁹. L'anglais ne vit pas de fortifications ni rien qui annonçât l'intention d'en construire ; six canons étaient placés en un endroit qui commandait l'entrée du port. Woodmass en fit la remarque à Dangeac. Le gouverneur, très conciliant, expliqua qu'ils servaient à donner l'alarme en temps de brume et que pour empêcher de suspecter qu'ils pussent être placés pour une autre fin, il avait eu soin de ne pas les faire monter sur leurs affûts. La garnison comptait en principe 15 hommes à Miquelon et 30 à Saint-Pierre mais sept ou huit soldats manquaient. Il y avait un officier à Miquelon et trois dans la capitale, ainsi qu'un commissaire et son substitut chargés des provisions, un contrôleur des comptes, un chirurgien et son assistant et deux prêtres. Le gouverneur et les officiers occupaient des bâtiments de pierre ; les

¹⁰⁶ Nous avons donné au chapitre II l'état du bétail que les Douville possédaient à l'île Saint-Jean en 1752 ; ne pouvant élever des animaux à Saint-Pierre, les Douville s'étaient fait pêcheurs. En 1752, à Laurembec, île Royale, les parents de Pierre Dupont étaient pêcheurs ; plus pauvres que leur fils, ils n'avaient que deux chaloupes (*Recensement du Sr de la Roque, p ; 69*).

¹⁰⁷ Arch. nat. des Colonies, C 12 2 , f° 164 et C. 12 3 ; f° 65. – Dupont des Desroches n'exécutèrent pas leur projet de départ car on retrouve leurs noms dans le recensement de 1776 et dans la liste des expulsés de 1778.

¹⁰⁸ Arch. nat. Colonies, C. 12 3, f° 103 et C. 12 5 ; f° 8. Bien entendu la conquête de Saint-Pierre par les Anglais fit perdre tout espoir de retrouver l'argent avancé aux colons.

¹⁰⁹ Le rapport de Woodmass conservé à Londres (*Colonial official records*) a été publié par Placide Gaudet, *Généalogie des familles Acadiennes* dans le tome II du *Rapport* de 1905 sur les archives du Canada, p. 225-227 de l'édition anglaise et (traduit) p. 287-289 de l'édition française.

habitants n'avaient que des maisons de bois ou plutôt des cabanes faites de petits pieux de sapins recouverts de planches et de bardeaux importés de la Nouvelle-Angleterre. On ne voyait de bétail qu'à Miquelon ; quelques vaches maigres, quelques brebis et quelques agneaux apportés de France et qui mouraient de faim¹¹⁰. A Miquelon, un seul marchand français s'occupait « sérieusement » de faire du commerce, mais lors de la visite de Woodmass, son magasin ne renfermait ni marchandises, ni provisions. Les magasins de Saint-Pierre abritaient des denrées de médiocre qualité et mises à trop haut prix pour qu'il fût possible d'en trouver le débit dans les colonies anglaises. Dangeac, toujours conciliant, assura l'émissaire qu'il serait heureux de voir prohiber l'entrée des îles aux navires américains qui n'apportaient ni pain, ni farine, ni autres provisions utiles. Les renseignements recueillis au sujet de la pêche étaient moins sombres. Les habitants de Saint-Pierre avaient quarante goélettes (schooners) dont six construites pendant l'hiver précédent et quatre-vingt bateaux¹¹¹; à Miquelon existaient quatorze goélettes, dont huit de construction récente, et cinquante chaloupes. Auprès de cette île, un vaisseau de Bayonne, de 300 tonneaux, faisait la pêche avec 16 chaloupes ; plusieurs navires étaient repartis pour Dieppe, Bayonne, La Rochelle et Bordeaux après avoir fait une bonne campagne. Dans les deux îles on espérait que la pêche, qui donnait 40.000 quintaux valant 20 livres le quintal, pourrait atteindre, dans un an, le chiffre de 50.000. Mais, d'après Woodmass, le succès était illusoire et onéreux : « Pour le maintenir, il en coûte des sommes considérables au gouvernement qui, non seulement entretient des officiers à ces endroits, mais se trouve dans l'obligation de fournir durant l'hiver du pain aux habitants à un prix moins élevé qu'il ne coûte et de dépenser ainsi des sommes énormes.

A Miquelon, Woodmass fut reconnu par de nombreux Acadiens qui l'avaient vu à Halifax et il recueillit leurs doléances. Ils disaient n'avoir reçu d'autre encouragement du gouvernement qu'une ration quotidienne de pain pendant les trois premières années, mais désormais, privés de ce secours, ils avaient peine à vivre. Beaucoup lui demandèrent des passeports pour la Nouvelle-Écosse ; sur son refus, ils déclarèrent qu'ils y passeraient à la fin de l'année à leurs risques et périls.

Le rapport de Woodmass dissipa toutes les inquiétudes de l'administration anglaise. L'astronome Cassini vint à St-Pierre à la même époque que cet enquêteur. Les renseignements consignés dans la relation de son voyage sont moins détaillés et moins précis que ceux de l'observateur ennemi, mais ils manifestent la même pitié dédaigneuse pour la pauvreté des îles et la médiocrité de notre établissement. Lorsque la frégate qui transportait Cassini et ses savants compagnons arriva à Saint-Pierre le 26 juillet 1767, un sombre brouillard cachait l'île, mais comme après quarante-deux jours passés en mer « le plus hideux rocher à du charme », les voyageurs embarquèrent dans une chaloupe pour gagner la côte au milieu d'un nuage de brume : « Nous en étions encore éloignés lorsqu'une odeur désagréable nous annonça ce que nous allions trouver sur le rivage. L'infection augmentait à mesure que nous approchions et elle fut à son comble lorsque nous vîmes à débarquer auprès d'une espèce de maison de bois saillante dans la mer et bâtie sur pilotis. C'est ce qu'on appelle dans le pays un échafaud, mais comme notre première démarche devait être d'aller voir le gouverneur, on remit à un autre temps à me faire connaître cet endroit et à m'en apprendre l'usage. Descendus à terre, nous prîmes le chemin de la maison du gouverneur en traversant un champ semé uniquement de cailloux blancs ou galets qui servaient de tapis à une multitude innombrable de morues qui y étaient étendues ... »

Cassini passa dix jours à Saint-Pierre ; par une chance rare en ces régions, le soleil parut suffisamment pendant quatre jours pour qu'il put faire des observations astronomiques. Il n'alla pas à Miquelon. « On y vante, dit-il, les agréments d'une plaine, espèce de prairie ou de pelouse d'une lieue de longueur où l'on peut jouir du plaisir de la promenade. On n'a pas à beaucoup près le même avantage à Saint-Pierre qui n'est qu'un amas de montagnes, ou plutôt de rochers escarpés couverts en quelques endroits d'une mousse aride et d'autres mauvaises herbes, tristes fruits de la stérilité d'un sol

¹¹⁰ D'après un rapport fourni un an auparavant, le 6 juin 1768, par Barbazan, envoyé par le duc de Choiseul, le bétail comprenait 240 bœufs, vaches et veaux et un nombre à peu près égal de moutons (Lauvrière, *Tragédie d'un peuple*, II, p. 212). – Ce beau troupeau était-il mort pendant l'hiver ou bien les habitants affamés l'avaient-ils mangé ?

¹¹¹ On lit dans le compte rendu de Woodmass tel qu'il est reproduit dans l'édition anglaise des *Généalogies acadiennes* (p. 227) « There is besides about eighty boats carrying 304 men each... » Le même chiffre de 304 hommes par bateau se trouve dans l'édition française (p. 288). 304 paraît être une mauvaise lecture de « 3 or 4 ».

pierreux... » Il ne vit dans l'intérieur de l'île que des collines dangereuses à escalader, séparées par de petits vallons, les uns remplis par des étangs, les autres embarrassés par de mauvais petits sapins et par des bouleaux ; aucun arbre n'atteignait une hauteur de douze pieds. Il visita un échafaud où l'on tranchait et salait les morues ; les intestins tombaient dans la mer ; le toit était à jour pour laisser passer l'odeur. On était obligé de faire venir de France la plupart des provisions ; le bétail réussissait mal ; la volaille était presque la seule ressource. « Les habitants ont de petits jardins où ils cultivent avec peine quelques laitues qui ne parviennent jamais à une parfaite maturité mais qu'on mange avec délice lorsqu'elles sont encore toutes vertes... La soupe se fait communément avec des têtes de morues : je n'en ferai pas l'éloge » ¹¹².

VI

DESTRUCTION DE LA COLONIE

1778

La pauvreté des îles frappait tous les voyageurs ; le triste sort de la population ressort de toute la correspondance administrative. Les îles ne produisaient rien et les habitants n'avaient autre chose à vendre aux navires venus de France que la morue entassée dans leurs magasins. En échange du précieux poisson, les capitaines donnaient un peu d'argent et des objets indispensables aux colons : outils, ustensiles, vêtements, etc., mais maîtres de clients qui étaient à leur merci, ils comptaient trop souvent la morue à un prix dérisoire. De plus, certaines années, la pêche ne donnait pas. Tous ces maux étaient graves, mais il y en avait un plus grave encore et qui décourageait le gouverneur et les colons. Saint-Pierre et Miquelon n'était pas un asile sûr comme on l'avait espéré en 1763. L'abri donné aux pêcheurs français était précaire et trop visiblement provisoire : la colonie ne pourrait subsister qu'aussi longtemps que le permettraient les Anglais. Les gouverneurs de Terre-Neuve, les commandants des escadres britanniques et de simples officiers de marine le faisaient cruellement sentir aux représentants de notre pays. Les lettres de Dangeac et de l'Espérance sont remplies de plaintes sur les humiliations qu'ils étaient forcés d'endurer. Des vaisseaux anglais venaient agir en maîtres jusque dans le port. Vainement le gouverneur rappelait les droits de souveraineté de la France et invoquait le droit des gens : « J'aimerais bien mieux être à même de me servir du droit canon : cela serait plutôt décidé, écrivait Dangeac... Dure condition de ne pouvoir soutenir les droits de la nation... » Un chef d'escadre particulièrement discourtois et exigeant fut remplacé par l'amiral Byron ; Dangeac qui l'avait rencontré sur le champ de bataille pensait que ce combat avait inspiré aux deux adversaires une estime réciproque ; il espérait que Byron voudrait bien lui faire visite mais l'amiral ne jugea pas à propos de s'arrêter à Saint-Pierre ¹¹³. A peine les gouverneurs recevaient-ils quelques politesses des commandants de vaisseau auxquels ils donnaient des secours lorsque le mauvais temps les forçait de se réfugier dans le port.

L'insurrection des habitants de la Nouvelle Angleterre diminua peut-être l'insolence des marins anglais mais elle mit les gouverneurs de Saint-Pierre et Miquelon dans une situation très difficile. Les habitants espéraient que leur inoffensive colonie serait épargnée par les belligérants ; les Acadiens croyaient même que la guerre aurait pour résultat de leur ouvrir « la terre promise ». Mais on ne put guère se flatter de voir respecter la neutralité des îles lorsque les sympathies du gouvernement français pour les *insurgens* devinrent éclatantes et actives.

Les Acadiens furent, comme de coutume, au nombre des premières victimes de la guerre. La Nouvelle-Écosse, restée fidèle à la couronne britannique devint le refuge de nombreux *loyalistes* : le gouverneur d'Halifax les gratifia de terres enlevées aux Acadiens qui, depuis 1769, avaient été autorisés à résider dans la colonie. D'autre part, certains de leurs compatriotes exilés dans le Massachusetts et la Caroline furent forcés d'embarquer à bord des navires armés en guerre par les Insurgens. Un Acadien

¹¹² Voyage fait par ordre du Roi en 1768 pour éprouver les montres marines inventées par M. Le Roy, par M. Cassini fils... Paris 1770, in-4°, p. 11-19.

¹¹³ Arch. nat., Colonies, jC 12, reg. 1 ; f^{os} 11 1-114 et reg. 3, f^{os} 24-27.

de Miquelon qui revenait de la Guadeloupe à Saint-Pierre vit piller son navire la *Revanche*, par un vaisseau anglais.

A la même époque, le baron de l'Espérance essayait d'obtenir par de bons procédés la sympathie des officiers britanniques. Un corsaire des insurgés qui avait fait prisonniers un assez grand nombre d'Anglais et ne savait qu'en faire, les débarqua à Saint-Pierre. Le gouverneur s'empressa de les faire transporter au Canada et d'assurer de ses bonnes dispositions l'amiral Montagu, commandant la station navale.

Mais la guerre fut enfin déclarée le 6 février 1778. Le ministre de la marine donna l'ordre au baron de l'Espérance de résister aussi longtemps qu'il le pourrait ; en même temps il pria le congrès américain de ravitailler nos compatriotes, car les hostilités avaient mis obstacle à la pêche et la colonie était menacée de mourir de faim si elle ne périssait pas par la guerre ¹¹⁴.

L'attaque prévue ne se fit pas longtemps attendre. Le 14 septembre 1778, le gouverneur vit arriver cinq frégates portant 192 canons, ce qui était beaucoup pour conquérir une colonie défendue par 31 soldats et armés de six petits canons sans affût. Le commodore Evans fit sommer l'Espérance de se rendre : il ne pouvait faire autrement mais il demanda une capitulation honorable accordant à la « garnison » les honneurs de la guerre. Il obtint cette flatteuse satisfaction. Le lendemain à deux heures, un détachement de 200 hommes suivi de deux pièces de canon vint prendre possession et arborer le pavillon britannique. Le rapport adressé au ministre six semaines plus tard, par M. de l'Espérance ¹¹⁵ manifesta une vive surprise en quelque sorte émerveillée des égards dont il fut comblé. Jamais pendant la paix, les Anglais ne l'avaient si bien traité ; il ne l'avaient jamais pris au sérieux, mais le 15 septembre : « Je me retirerai avec notre petite garnison bien disposée, tambour battant, drapeau déployé et mèche allumée... L'officier commandant vint à moi, me prit par la main et me dit : Comment, Monsieur, avec cette poignée de monde avez-vous pu demander une capitulation ? Je vous félicite sincèrement de l'avoir obtenue. – Il eut la politesse d'ajouter qu'il ne trouvait dans sa mission d'autre agrément que celui de faire connaissance avec moi et de me témoigner, ainsi que tous les officiers sous ces ordres, la reconnaissance qu'ils ressentaient tous de ma conduite généreuse envers plusieurs de leurs camarades et compatriotes depuis que je commandais en cette partie ». Pendant quinze jours, les Anglais multiplièrent les manifestations de courtoisie ; ils donnèrent une garde d'honneur au gouverneur vaincu que, pendant la paix, ils avaient hautainement ignoré ; le commodore Evans le pria à dîner ainsi que Madame de l'Espérance. L'arrivée des invités à bord du vaisseau amiral et les santés bues au cours du repas qui fut excellent, furent saluées de salves de coups de canon. Le gouverneur désirait partir le dernier ; sa demande ne fut pas agréée mais jusqu'à son départ, les vainqueurs mirent de la décence dans le pillage des habitants. La capitulation stipulait le respect de la religion catholique : le major Wimys remit à l'abbé Bourgret les vases sacrés et les effets mobiliers de l'église de Saint-Pierre ¹¹⁶.

Après le départ du gouverneur, de l'ordonnateur et des officiers, les Anglais montrèrent moins de réserve. Avant d'incendier toutes les maisons, ils s'emparèrent de tout ce qui leur convenait ; les provisions furent confisquées ; des exilés durent même sacrifier une partie de leur faibles économies pour racheter la morue nécessaire à leur alimentation pendant la traversée.

Les Anglais détruisirent 237 maisons de bois, 126 cabanes de pêcheurs, 89 magasins, 79 étables, 38 échafauds, tout cela évalué 358.600 livres ; ils ne laissèrent rien de tout ce que quinze années de dur travail avaient permis de construire. Les habitants de Saint-Pierre partirent les premiers entassés sur deux ou trois navires et sur des transports venus de Nouvelle-Écosse, puis vint le tour des habitants de Miquelon groupés autour de leur curé, l'abbé Paradis. 1.400 hommes, femmes et enfants arrivèrent dans le courant de novembre à Lorient, La Rochelle, Paimbœuf, Saint-Malo. Quelques

¹¹⁴ Arch. nat., Marine, B. 162, f° 3 ; B. 164 f°s 7 et 262. Colonies, C 12 5 ; f°s 32 et suivants.

¹¹⁵ Daté du 2 novembre à Lorient où le gouverneur était arrivé avec une partie de la garnison après une traversée de 31 jours (Arch. nat., Colonies, C 12 5, f°s 107-116.

¹¹⁶ Le major garda l'un des quatre crucifix de la chapelle ; de plus, conformément à l'usage pratiqué dans toutes les villes conquises, les trois cloches furent confisquées (Arch. nat., Colonies, C12 5, f° 104).

Miquelonnais échappés aux proscripteurs prirent passage sur un navire morutier : la tempête les jeta sur la côte du Cotentin près de Cherbourg ¹¹⁷.

Parmi tous ces malheureux il en était peu qui fussent à leur premier exil. Les uns avaient été chassés de l'Acadie en 1755 et en 1756 ; les autres avaient été proscrits des îles Royale et Saint-Jean, en 1758 et en 1759 ; ceux qui étaient trop jeunes pour avoir connu ces épreuves étaient destinés à subir, en 1793, une nouvelle spoliation et un nouvel exil. Ils furent transportés dans les ports de la Manche où quinze ou vingt ans auparavant, ils avaient déjà trouvé un misérable refuge et d'où ils s'étaient embarqués dès que la paix de 1763 leur avait ouvert la route de l'Amérique.

Le gouvernement donna les secours ordinaires, 6 ou 12 sous par jour, aux plus pauvres. Quelques fonctionnaires et des marchands, les Rembourg-Grossin, les Dupleix, les Rodrigue, qui avaient subi des pertes particulièrement lourdes, furent gratifiés de petites pensions de 150 à 300 livres.

Le chagrin, les fatigues de la traversée, le changement de climat, la misère réduisirent le nombre des réfugiés ; d'après certains documents, peut-être incomplets, il n'en restait plus que 780 en 1780 ¹¹⁸. Tous les hommes étaient marins ; ils prirent du service sur les bateaux de pêche et sur les corsaires.

On peut penser qu'ils mirent un empressement particulier à prendre part à la guerre de course qui leur donnait l'espoir de se venger quelque peu des Anglais. Sur les corsaires, ils retrouvaient bon nombre d'Acadiens et de proscrits des îles restés dans les ports de France. Dans les rôles d'équipage, il est difficile de distinguer les exilés de 1778 et ceux de 1755-1763, puisque, issus des mêmes familles, ils portaient les mêmes noms. Quelques rôles spécifient l'origine Miquelonnaise des officiers ou matelots Philippe et Joseph Douville, Pierre Lepron, Guy Philippot, Servan Malvillain, François Bonnière, Mathurin Michel, Elie Julleau. Le plus habile ou le plus heureux des capitaines originaires des îles appartenait à la famille Dupont qui se partageait entre les paroisses Avranchinaises de Vains et de Genêts et Saint-Pierre et Miquelon. Pierre-Jean Dupont commanda successivement les corsaires malouins *Jeune Olympe*, *Duc de Chartres* et *Flesselles*. Il enrôla dans ses équipages plusieurs de ses compatriotes C. de Malvillain, J. Babin, J. Philibert, M. Déhistubide, N. et R. Rosse et il prit comme mousse ou comme novice, son neveu à peine âgé de 14 ans, Jacques Debon, né à Saint-Pierre en 1768 et qui était destiné à faire une belle carrière maritime ¹¹⁹. D'autres réfugiés servirent à bord des vaisseaux envoyés par la France au secours des Américains : un parent du capitaine de la *Revanche* pillée en 1777 par les Anglais, nommé comme lui Simon Le Blanc fut tué le 12 avril 1782 sur le vaisseau l'*Hector* ¹²⁰.

La guerre de l'Indépendance vit aussi les débuts de deux marins originaires du Canada et de île Royale, Martin et Le Large, qui parvinrent l'un et l'autre pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire au grade d'amiral.

La fin glorieuse de l'Indépendance permit aux exilés auxquels se joignirent un certain nombre de volontaires de revenir à Saint-Pierre et Miquelon. 1.223 personnes furent rapatriées en 1783 et 1784 ¹²¹ ; Ils retrouvèrent leur ancien gouverneur, le vieux baron de l'Espérance ; quelques prêtres originaires de l'Avranchin les accompagnèrent ou vinrent les rejoindre au cours des années suivantes : le Jamtel de la Blouterie ¹²², de Granville, J.-B. Allain, Jean Longueville, fils et frère de

¹¹⁷ Martineau, *Esquisse d'une histoire de Terre-Neuve*, p. 683 ; – Martin, *Exilés acadiens en France*, p. 56-57. – Arch. de la Charente-Inférieure, B. 283. – Arch. nat., Colonies, C. 12 5. Marine, B. 162, f° 13 ; B. 164 f°s 42, 403, 421.

¹¹⁸ Lauvrière, *Tragédie d'un peuple...* t. II, p. 216. – Registres d'état civil de St-Malo et de St-Servan.

¹¹⁹ Cunvat, *Saint-Malo illustré par ses marins*, St-Malo ; 1857 ; in 8° ; p. 447-462. – arch. d'Ille-et-Vilaine, dépôt de St-Malo, f° 57 à 60 et Rôles d'équipage. – arch. du Finistère, B. 4, 84 ; 4199 – 4201 ; 4251 ; 4257, 4490, 4985, 4969, 4995 ; III de l'*inventaire sommaire* des archives du Finistère, p. LX, LXVIII.

¹²⁰ *Les combattants français de la guerre de l'indépendance américaine*, Paris, 1903, in-4°, p. 145. La liste des combattants nomme plusieurs autres acadiens ou miquelonnais : Douaron Maudet, Bourg, Le Prince, Girouard. Ce dernier, qualifié « américain » était lieutenant sur le *Neptune*.

¹²¹ Arch. de la Marine à Brest, fonds de St-Servan, C 8. 9.

¹²² Le nom est ainsi écrit dans tous les ouvrages canadiens qui nomment cet ecclésiastique : peut-être doit-on lire « La Bloutière : une famille Le Jamtel existait dans cette commune.

capitaines de navires granvillais ¹²³. Les navires reprirent la route de Saint-Pierre, surtout ceux de Granville qui, plus que ceux des autres ports, restèrent fidèles à la tradition de la pêche côtière ¹²⁴. Des pêcheurs et des paysans du sud du Cotentin et de l'Avranchin s'embarquèrent pour les îles comme avaient fait leurs aînés. En 1791, à bord de l'*Angélique*, capitaine Tanqueray, d'Agon, se trouvaient 16 paroissiens de Vains, 19 de Genêts et une dizaine d'originaires de Granville, Lolif, Bacilly et Courtils.

Dès leur arrivée les anciens et les nouveaux habitants se mirent au travail, fortifiés par la pensée que la France victorieuse saurait désormais les protéger. La désillusion vint vite et elle fut cruelle.

Nous ne suivrons pas plus loin l'histoire des îles. Rappelons seulement qu'après dix ans de paix, elles furent encore prises et ravagées par les Anglais, le 14 mai 1793. Une petite partie de la population réussit à gagner les îles de la Madeleine avec l'abbé Allain ; le reste fut transporté en Nouvelle-Écosse avec le commandant Dandasre-Danneville et en France. Dès la nouvelle du traité d'Amiens, en 1802, des navires de Granville, de Saint-Malo et de Bayonne vinrent pêcher à Saint-Pierre et les colons dispersés dans les ports de France demandèrent à être ramenés au milieu des ruines de leurs demeures. La reprise des hostilités leur épargna ce voyage qu'aurait suivi une nouvelle expulsion. L'exil durant vingt-deux ans. En 1815 et en 1816, sept cents des colons chassés en 1793, ou leurs descendants obtinrent de revenir à Saint-Pierre et Miquelon, donnant une fois de plus le témoignage du touchant attachement d'une race vaillante pour ces terres où la vie est si difficile et si dure.

¹²³ Longueville, vice-préfet puis préfet apostolique prêta le serment constitutionnel en 1792 ; rentré en France après la destruction de la colonie, il se fixa à St-Servan où il mourut en 1820 ; l'évêque de Rennes l'avait nommé chanoine honoraire. Allain Curé de Miquelon et Le Jamtel, curé ou vicaire de Saint-Pierre, refusèrent le serment. Allain exerça pendant vingt ans avec un zèle admirable le ministère paroissial aux îles de la Madeleine ; il mourut à Québec en 1812. Le Jamtel fut curé d'Arichat puis de Bécancour jusqu'à sa mort en 1835. (A. David, *Les Missionnaires du Saint-Esprit*, p. 46-47. – R. du Coudray : *Les granvillais, officiers de marine dans le Pays de Granville*, avril 1936, p. 68-70 ; *Mémoires sur les Missions de la Nouvelle-Écosse*, Québec, 1895, in-8°, p. 70-71).

¹²⁴ Perret ; *La géographie de Terre-Neuve*, p ; 239.